

Rapport d'activités 2025



www.agorah.com



AgorahReunion



AgorahReunion

Editorial du Président

Une agence au service des territoires

Nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui fait état des nombreux travaux de l'agence en 2025. Les sujets qu'il aborde sont le reflet d'un territoire qui évolue et sur lequel les élections municipales vont ouvrir un nouveau cycle d'action publique pour nos communes et intercommunalités. C'est désormais le temps de la mise en œuvre, de la traduction concrète des projets de mandat et de l'inscription des décisions dans la durée.

Dans ce contexte, l'AGORAH réaffirme pleinement sa mission : produire une connaissance territoriale fiable, objectivée et partagée pour accompagner l'action publique. Face aux défis qui structurent l'avenir de La Réunion — sobriété foncière et trajectoire Zéro Artificialisation Nette, tensions sur le logement, adaptation au changement climatique, mobilités durables, cohésion entre les Bas et les Hauts — la qualité de l'expertise et la solidité des données constituent des conditions essentielles à la prise de décision.

L'essor rapide de l'intelligence artificielle transforme profondément notre rapport à l'information. Les outils se multiplient, les données circulent plus vite, les analyses se complexifient. Dans ce nouvel environnement, notre responsabilité collective est claire : garantir la fiabilité, la traçabilité et l'interprétation éclairée des données territoriales. Plus que jamais, l'AGORAH doit se positionner comme un tiers de confiance, capable d'assurer la qualité, la contextualisation et la mise en perspective des informations utilisées pour décider.

À travers ses 11 Observatoires, ses bases de données structurées et la plateforme PEIGEO, l'agence poursuit ce rôle de mémoire vivante du territoire réunionnais. Observer, capitaliser, analyser sur le temps long : cette continuité est indispensable pour comprendre les dynamiques à l'œuvre, mesurer les effets des politiques publiques et anticiper les évolutions à venir.

L'ambition de l'agence est d'inscrire l'action publique dans une vision durable et partagée : organiser un développement plus sobre et résilient, préserver nos ressources naturelles et agricoles, renforcer l'attractivité tout en garantissant l'équilibre territorial.

Fidèle à sa vocation d'intérêt collectif et à son indépendance technique, l'AGORAH continuera d'accompagner l'ensemble des acteurs publics dans cette nouvelle étape. Dans un monde où l'information abonde mais où le discernement devient essentiel, nous affirmons notre rôle : éclairer, structurer et transmettre la connaissance au service d'un territoire réunionnais plus équilibré, plus solidaire et durable.



Christian ANNETTE

*Président de l'AGORAH
Conseiller Régional de
La Réunion.*

L'ambition de l'agence est d'inscrire l'action publique dans une vision durable et partagée : organiser un développement plus sobre et résilient, préserver nos ressources naturelles et agricoles, renforcer l'attractivité tout en garantissant l'équilibre territorial.

Editorial du vice-Président



Eric Batailler

Vice-Président de l'AGORAH

*Directeur de la DEAL
[direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement].*

Pour répondre aux enjeux des politiques publiques sur notre territoire, l'action de l'État comme celle des administrations territoriales doit s'appuyer sur des données fiables, partagées et incontestables.

À travers l'animation de ses observatoires, l'AGORAH répond pleinement à ce besoin en diffusant auprès des décideurs comme du grand public des informations de qualité, permettant d'éclairer les Réunionnaises et les Réunionnais sur les enjeux présents et à venir. Ces éléments de connaissance sont indispensables pour accompagner un développement harmonieux du territoire, tout en préservant ses ressources précieuses et son identité singulière.

En tant que nouveau vice-président de l'agence d'urbanisme de La Réunion, je constate, à la lecture de ce rapport d'activité, la qualité du travail et de la communication portés par l'AGORAH. La mise en valeur de l'engagement quotidien de ses agents et de sa direction permet de rendre compte de manière claire et accessible de l'ensemble des actions menées.

Ce rapport illustre également l'ampleur du champ couvert par l'analyse en temps réel de l'agence, qui fournit des éléments objectifs sur l'aménagement, l'habitat, les mobilités, le foncier ou encore la gestion des déchets. La création du nouvel observatoire des Hauts, destiné à analyser les spécificités d'un territoire où réside un cinquième de la population réunionnaise, témoigne une fois encore de la capacité de l'AGORAH à innover et à intégrer de nouvelles thématiques au service de La Réunion.

Je souhaite enfin saluer la finalisation du guide PLU, fruit d'une collaboration étroite entre la DEAL et l'AGORAH, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement. Ce document de référence vient appuyer les élus et les services techniques des collectivités dans la production de documents d'urbanisme qualitatifs et juridiquement sécurisés, répondant aux besoins de développement des territoires tout en respectant la réglementation en vigueur.



Chiffres clés 2025

L'agence



33

ORGANISMES
PARTENAIRES
À LA RÉUNION



16

SALARIÉS
10 hommes
6 femmes
1 stagiaire



87

PARTICIPATIONS À
DES ÉVÉNEMENTS
(COMITÉS, COLLOQUES,
FORMATIONS, TABLES RONDES)



BUDGET ANNUEL

1,6

MILLIONS D'EUROS
dont 80% correspond
à la masse salariale



34

ANS D'EXPERTISE
AU SERVICE DU
TERRITOIRE

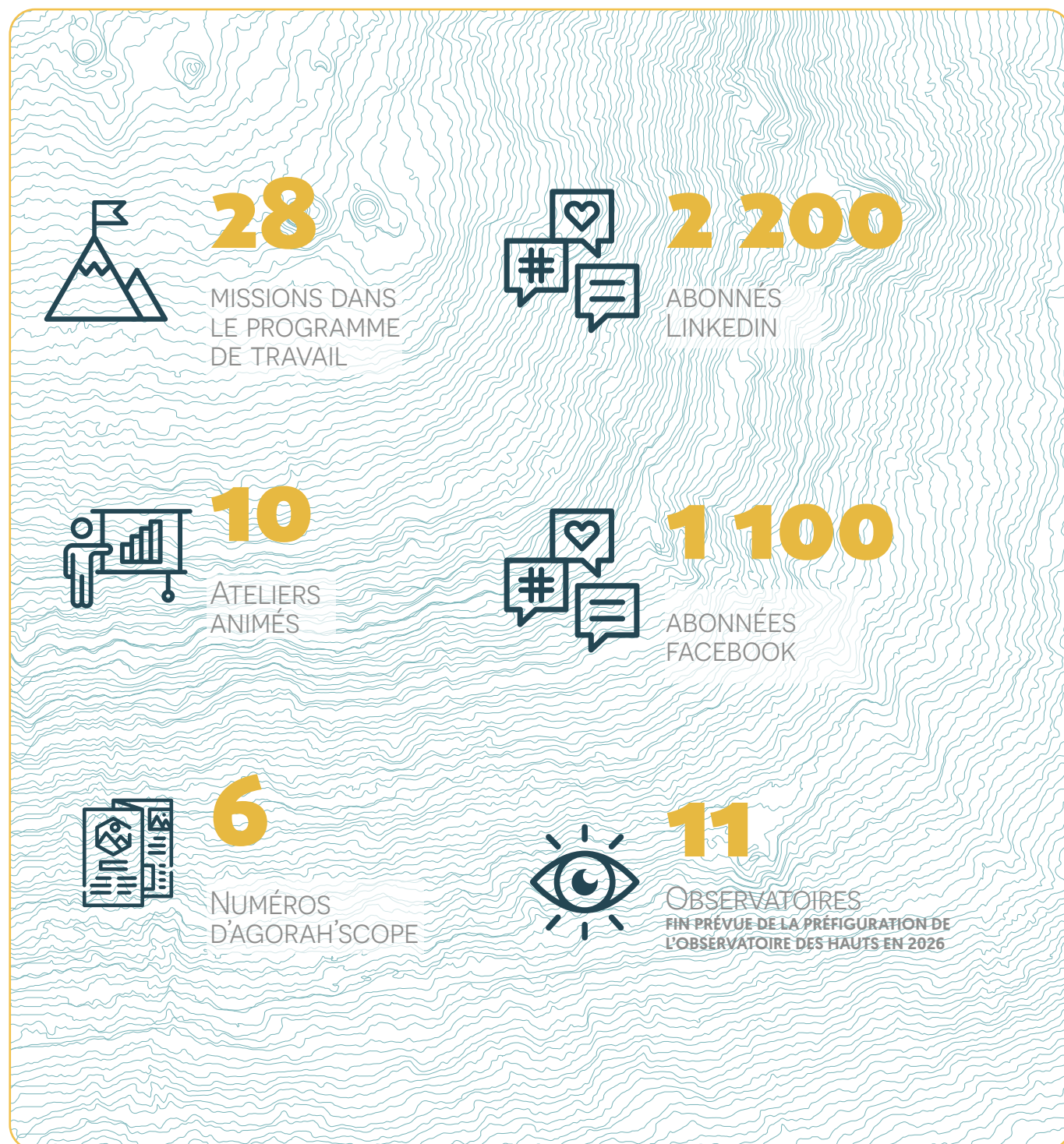


60 000

VISITEURS SUR LES SITES
DE L'AGENCE EN 2025
AGORAH.COM, RISQUESNATURELS.RE,
PEIGEO.RE

Chiffres clés 2025

L'agence



La gouvernance

au 31 décembre 2025

Conformément à ses statuts, l'AGORAH est composée de membres de droit (Conseil d'Administration) : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les EPCI, le CAUE, l'EPFR et de membres adhérents (après accord du Conseil d'Administration) :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de droit :

— L'ÉTAT

M. Éric BATAILLER
Directeur de la DEAL,
Vice-Président de l'AGORAH

M. Vassili CZORNY
Adjoint SGAR PREFECTURE

— LE CONSEIL RÉGIONAL

M. Christian ANNETTE
Conseiller Régional, Président de l'AGORAH

Mme. Karine NABÉNÉSA
Vice-Présidente du Conseil Régional

M. Jacques TÉCHER
Vice-Président du Conseil Régional

M. Wilfrid BERTILE
Conseiller Régional

— LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Bruno ROBERT
Élu représentant du Département

— LES EPCI

M. Emmanuel SERAPHIN
Président du Territoire de l'Ouest, représenté par Mme. Martine GAZE

M. Patrice SELLY
Président de la CIREST, représenté par M. Jean-Louis VITAL (Trésorier de l'AGORAH)

M. Jacquet HOARAU
Président de la CASUD, représenté par Mme. Laurence MONDON

M. Maurice GIRONCEL
Président de la CINOR, représenté par M. Jacques LOWINSKY

M. David LORION
Président de la CIVIS représenté par M. Hanif RIAZE

— L'EPFR

Mme. Christine PARAMÉ
Directrice de l'EPF Réunion

— LE CAUE

Mme. Cathérine MOREL
Directrice du CAUE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres adhérents :

Mme. Vanessa MIRANVILLE
Maire de La Possession

M. Roger RAMCHETTY
Président du CCEE

M. Pierrick ROBERT
Président de la CCIR

M. Dominique VIENNE
Président du CESER

M. Bernard PICARDO
Président de la Chambre des Métiers

M. Patrice BOULEVART
Président de l'île de La Réunion Mobilités (IDRM)

M. Nicolas BLANC
Directeur régional de la Caisse des Dépôts (CDC)

M. Frédéric GUILLOT
Directeur Régional de l'ADEME

Mme. Clotilde BOUTROLLE
Directrice de l'AFD

Mme. Anne SERY
Directrice de la SEMADER

Mme. Anne SERY
Directrice Générale de la SODIAC

M. Julien DUJARDIN
Président du Directoire du GRAND PORT MARITIME

Mme. Ericka BAREIGTS
Maire de la commune de Saint-Denis

M. Bruno DOMEN
Maire de la commune de Saint-Leu

M. Thierry HENRIETTE
Président de la SAFER

M. Patrice THIEN AH KOON
Maire de la commune du Tampon

M. Mohammad OMARJEE
Président de l'ILEVA

M. David LORION
Maire de la commune de Saint-Pierre

M. Gilbert MANCIET
Directeur Général de la Réunion Développement

M. Olivier HOARAU
Maire du Port

Mme. Valérie LENORMAND
Directrice Générale déléguée de la SHLMR



Réunions des instances en 2025

En 2025, conformément aux statuts, l'AGORAH a réuni ses instances aux dates suivantes :



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le 16 avril 2025,
Le 9 septembre 2025,
Le 17 décembre 2025.



COMITÉS TECHNIQUES

Le 18 juin 2025 ;
Le 13 décembre 2025.



CONSEILS D'ADMINISTRATIONS

Le 16 avril 2025,
Le 9 septembre 2025,
Le 17 décembre 2025.

AGORAH : Un acteur clé pour l'avenir de La Réunion

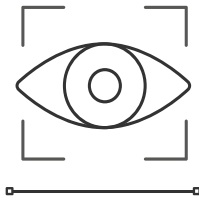
UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Depuis plus de 30 ans, l'AGORAH est au cœur de la réflexion stratégique et prospective pour imaginer et construire l'avenir du territoire réunionnais. Véritable partenaire des acteurs locaux – Conseil Régional, État, intercommunalités (EPCI), communes et bailleurs sociaux – l'agence accompagne les décisions en matière d'aménagement et de développement territorial.

Pour relever les défis d'un territoire en constante évolution, l'AGORAH s'appuie sur trois missions essentielles :

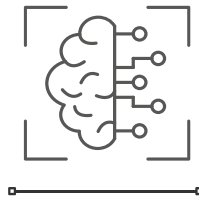
- Observer les dynamiques du territoire pour mieux comprendre ses enjeux,
- Expertiser et apporter des analyses pertinentes pour éclairer les choix stratégiques,
- Animer des centres de ressources en urbanisme et en aménagement, véritables espaces d'échanges et de partage de connaissances.

Grâce à cette approche globale, l'AGORAH contribue activement à l'élaboration du projet de territoire de La Réunion, au service d'un développement harmonieux et durable.



Comprendre

Des observatoires pour mieux comprendre & guider l'action



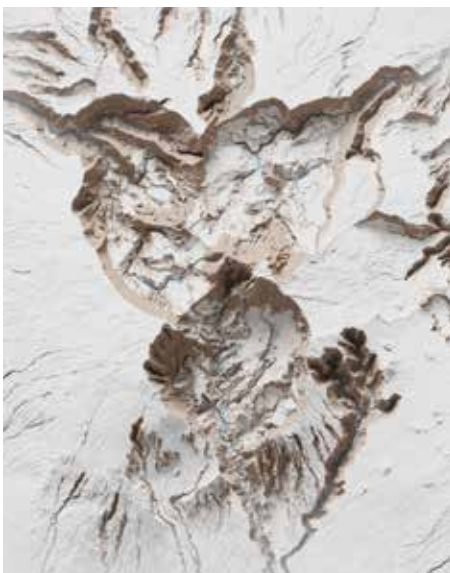
Étudier

Des expertises au service des politiques d'aménagement



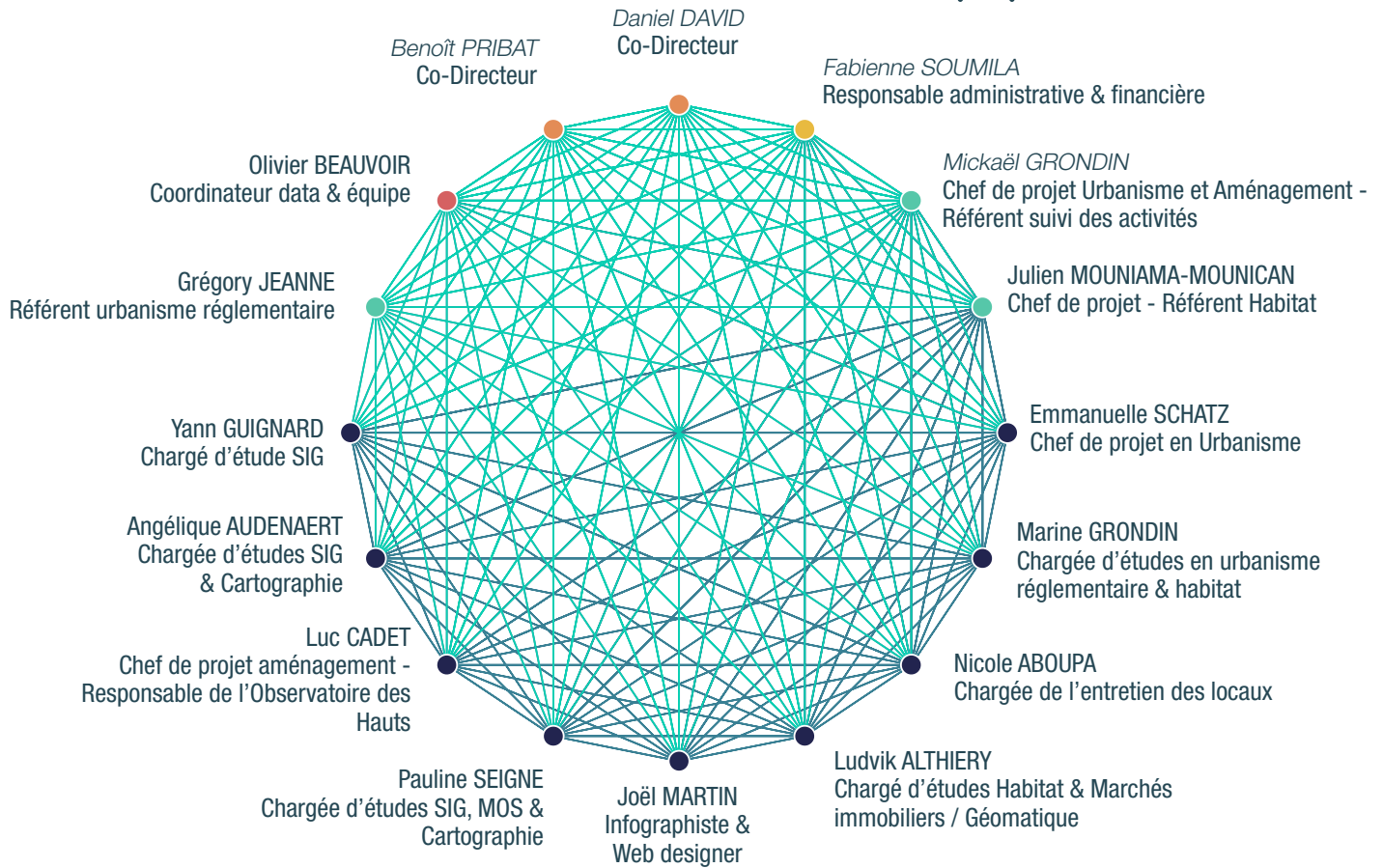
Animer

Un lieu d'échanges, de débats, de partage de la connaissance



L'organigramme de l'AGORAH

au 31 décembre 2025



Daniel
DAVID



Benoît
PRIBAT



Fabienne
SOUMILA



Grégory
JEANNE



Olivier
BEAUVOIR



Ludvik
ALTHIERY



Pauline
SEIGNE



Mickaël
GRONDIN



Luc
CADET



Joël
MARTIN



Emmanuelle
SCHATZ



Marine
GRONDIN



Angélique
AUDENAERT



Julien MOUNIAMA-
MOUNICAN



Yann
GUIGNARD



Nicole
ABOUPA

Les départs en 2025

Rudy SOUPARAYAPOULE

Mathieu HOARAU

Caroline MARTIN

Synthèse des temps passés

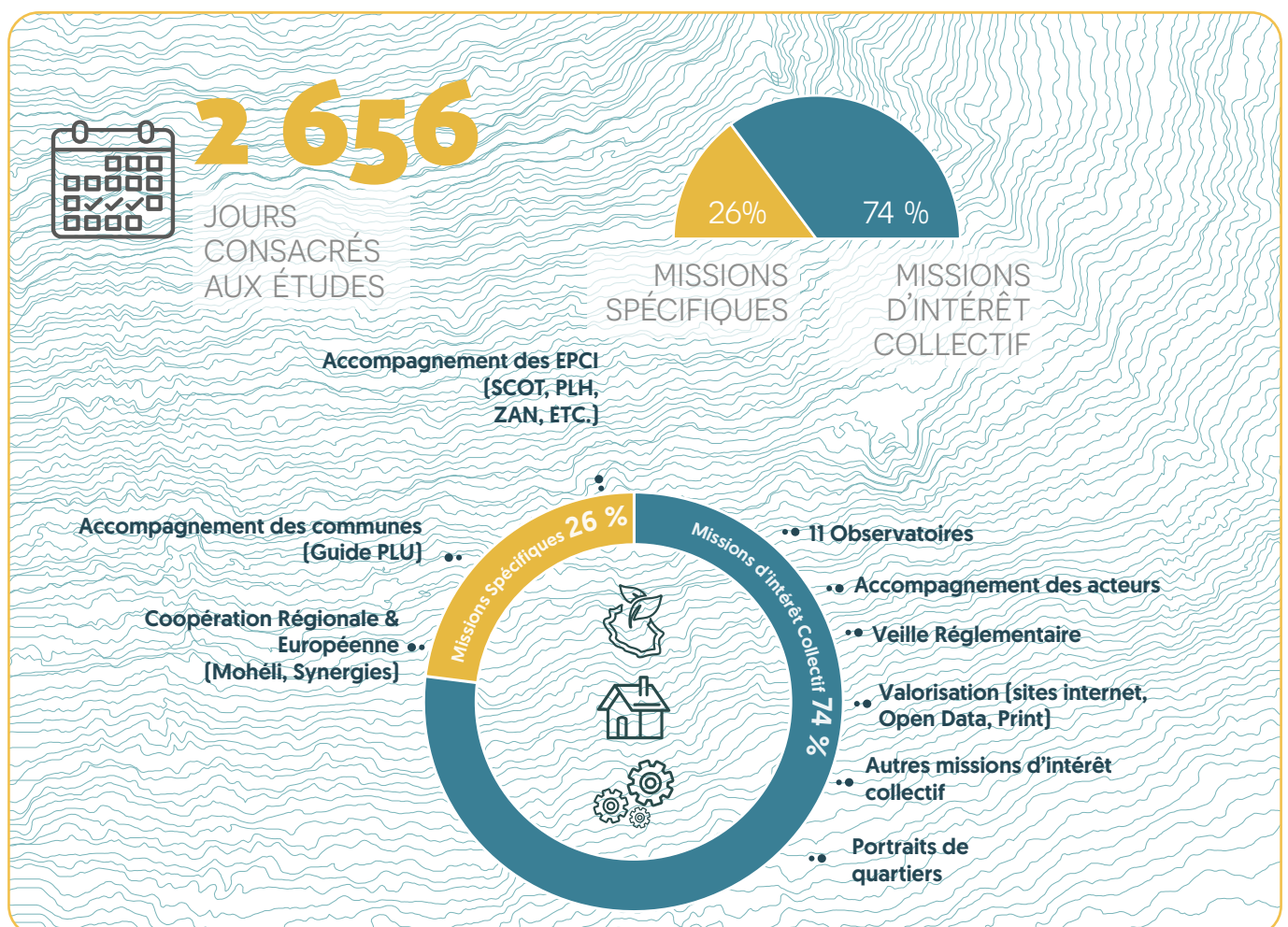
Pour chaque mission de l'agence et dans un exercice de transparence vis-à-vis de ses partenaires, l'AGORAH propose une décomposition des temps passés. Ces temps passés sur les missions sont renseignés quotidiennement dans la solution de comptabilité analytique EURECIA par l'ensemble du personnel de l'agence. Ils sont renseignés sous chaque mission.

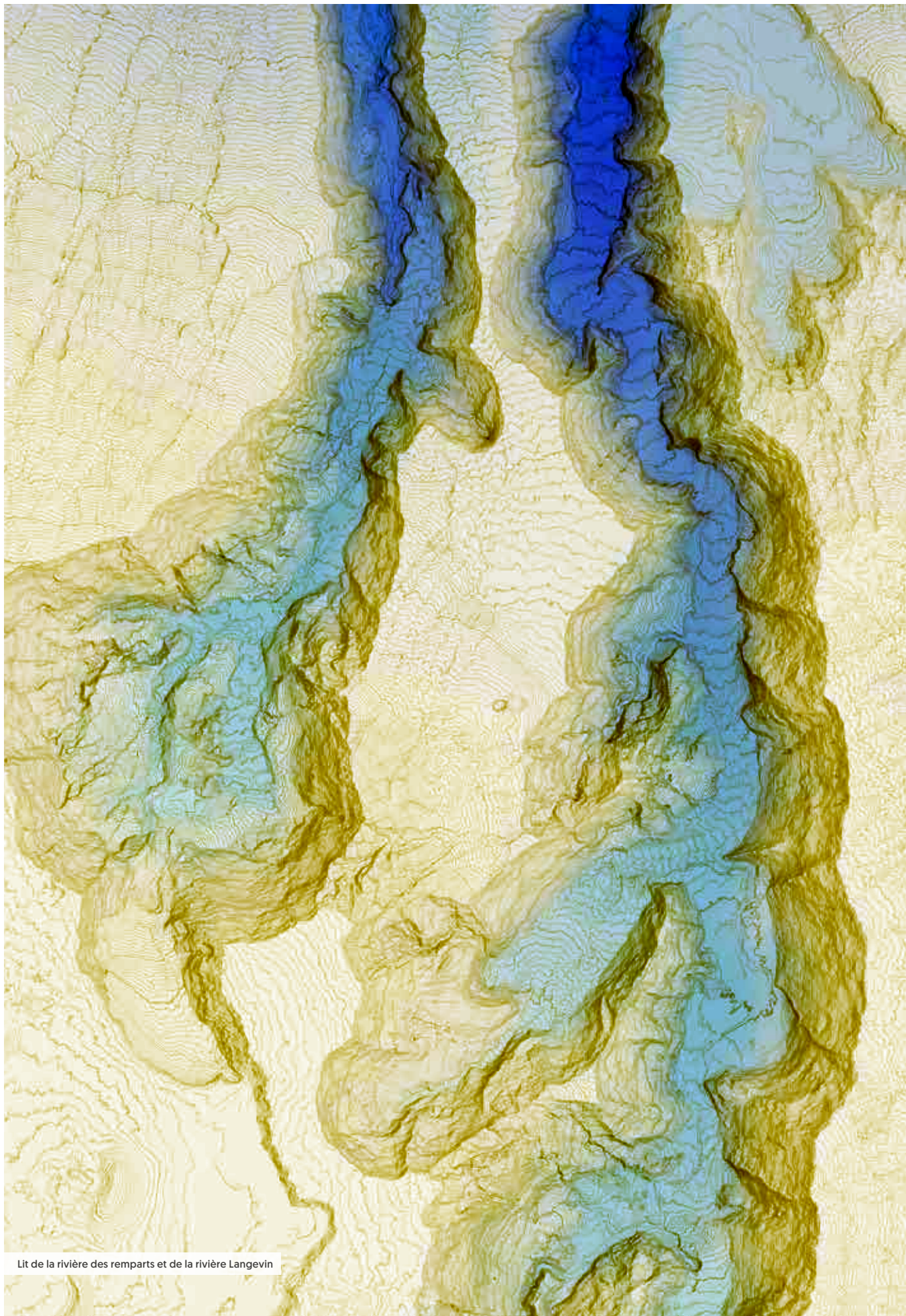
Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015 cadrant le fonctionnement des agences d'urbanisme, 70% de l'activité de l'agence participe au développement d'un projet de territoire partagé et constitue les missions d'intérêt collectif. Les résultats de ces missions d'intérêt collectif sont partagés au sein de chaque observatoire de l'AGORAH, sur le site internet de l'AGORAH et en Open Data sur la plateforme partenariale PEIGEO.

Ces 70% d'activité de l'agence sur les missions d'intérêt collectif sont portés à la fois par les financements socles des administrateurs et par certains financements spécifiques.

Réglementairement, la part des missions spécifiques ne dépasse pas 30% du budget de l'agence. Ces études spécifiques peuvent être demandées par un des administrateurs ou par un des membres de l'agence. Il s'agit d'études qui répondent à des besoins particuliers d'un partenaire sur les champs de compétence de l'agence et pour lesquelles l'agence apporte une plus-value objective. Dans ce cas, le sujet traité fait l'objet d'une convention dédiée avec un financement à part.

En toute logique, les temps passés sur ces missions ne dépassent pas 30% des temps passés de l'agence comme le montre le graphique ci-dessous.





Lit de la rivière des remparts et de la rivière Langevin

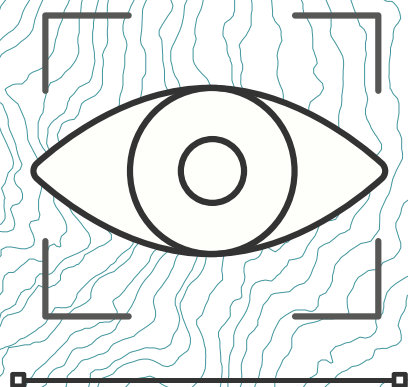


Les observatoires constituent le fondement de notre agence et servent de mémoire vivante du territoire réunionnais. En tant qu'outils essentiels d'aide à la décision pour les politiques publiques, ils répondent aux enjeux complexes de l'aménagement du territoire en fournissant des données territorialisées.

Ces informations alimentent nos bases de données et notre système d'information géographique. Leur actualisation régulière contribue à l'élaboration de projets territoriaux en proposant des données fiables et spécifiques à chaque thématique de l'aménagement à La Réunion, favorisant ainsi la réflexion et l'initiation de réformes basées sur les données collectées.

Dans ce cadre, notre objectif est de fournir des données diagnostiquant l'aménagement du territoire au niveau local et, à terme, d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.





Les Observatoires

- p 14. La base permanente des PLU
- p 16. L'Observatoire des mobilités
- p 18. Observatoire de l'occupation du sol
- p 20. L'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI)
- p 22. L'Observatoire de l'Habitat & du Foncier (OHF)
- p 24. L'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières (OTIF)
- p 26. L'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion (OLR)
- p 28. L'Observatoire du Foncier Économique (OFE)
- p 30. L'Observatoire des Équipements
- p 32. L'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD)
- p 34. L'Observatoire des Hauts
- p 36. La Plateforme d'Échange de l'Information Géographique à La Réunion (PEIGEO)

La base permanente des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Temps dédié à la mission : 56 jours

L'AGORAH est chargée de réaliser un référentiel géographique des PLU en vigueur à l'échelle de La Réunion sur la base de données existantes. Cette démarche vise à constituer un outil d'aide à la décision en matière de gestion territoriale, à l'échelle supra-communale, pour les élus et techniciens en charge de l'aménagement de La Réunion.

La base permanente des PLU est constituée d'une donnée SIG de localisation des zonages réglementaires pour chaque commune et des pièces écrites de chaque modification ou révision des PLU, qui inclut notamment les dispositifs réglementaires. L'agence organise le suivi des POS/PLU sous la forme d'une base permanente. Ce format permet une analyse rétrospective de l'évolution des documents d'urbanisme des communes de la Réunion.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU & DYNAMIQUE DE PLANIFICATION COMMUNALE À LA RÉUNION

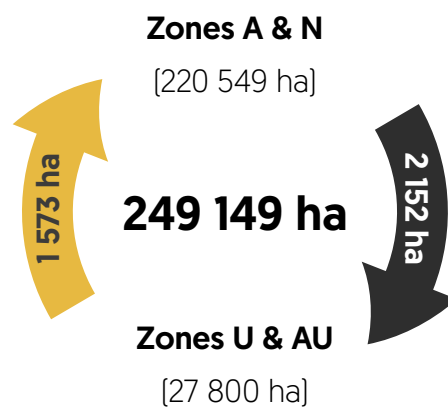
Le territoire réunionnais est actuellement couvert par 23 PLU. Seule la commune de Saint-Philippe est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) car ne disposant pas de document d'urbanisme local (son Plan d'Occupation des Sols étant rendu caduc). La commune a lancé sa procédure de réalisation de PLU en 2020.

Parmi les 24 communes, 21 sont compatibles avec le SAR de 2011 et 12 communes ont prescrit la révision générale de leur PLU [Etang-Salé, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe, le Tampon, Trois-Bassins].

Au-delà de la procédure de révision générale, les collectivités peuvent procéder à diverses procédures de modifications de leur PLU pour adapter leur document d'urbanisme aux évolutions de terrain. L'AGORAH intègre ses modifications partielles à la mise à jour de la base PLU.

Le suivi des documents d'urbanisme permet de constituer une base de référence, ayant vocation à être valorisée au travers des analyses territoriales, en particulier pour évaluer

la mise en œuvre de la planification urbaine.



Evolution des zonages des PLU des communes de La Réunion entre 2011 et 2025




Vue sur les mi-pentes de Sainte-Marie depuis Beauséjour

CHIFFRES CLÉS

2 
révisions générales approuvées

Sainte-Suzanne le 25 juin,
Sainte-Marie le 6 décembre

12 
communes (sur 24) sont en cours de révision générale de leur PLU

3 
SCoT en cours de révision

Terr. Ouest, CINOR, CIREST

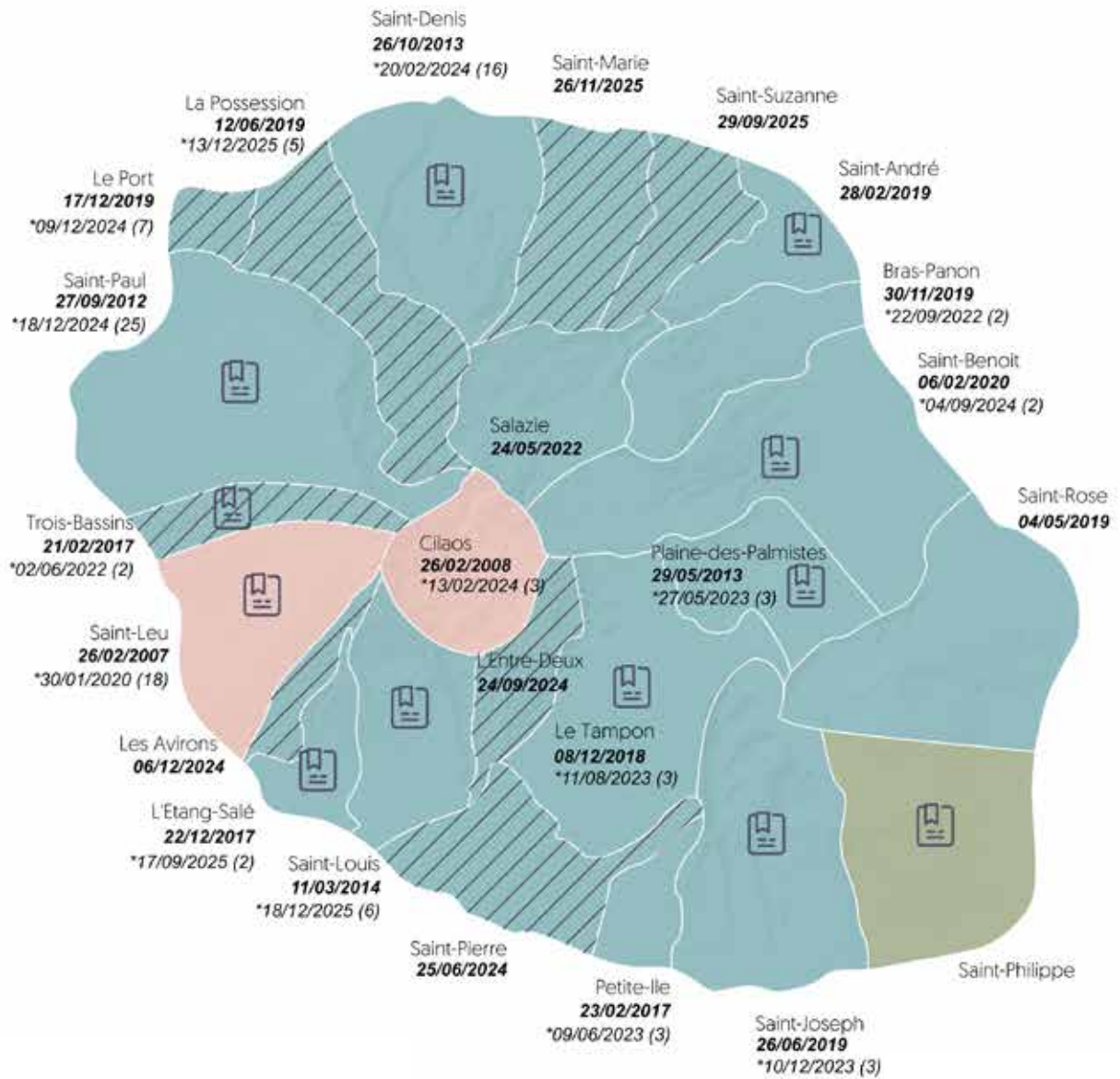


En savoir plus sur :
www.agorah.com





État de mise en compatibilité des PLU au SAR



15 ans après son approbation, 21 des 24 communes de l'île ont rendu leur Plan Local d'Urbanisme compatible avec le SAR de 2011. En 2025, 2 communes ont approuvé leur PLU : Sainte-Suzanne et Sainte-Marie. Saint-Philippe ne dispose plus de document d'urbanisme depuis le 26 mars 2017. La constructibilité y est limitée en application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

-  PLU en cours de révision générale au 31/12/2025
-  PLU compatible avec le SCoT en vigueur
-  PLU approuvé après SAR en vigueur
-  PLU approuvé avant SAR en vigueur
-  RNU
-  Limites communales
- xx/xx/xxxx** : date d'approbation du PLU
- *xx/xx/xxxx (##)** : date de la dernière modification du PLU (nombre de modifications)

Observatoire des mobilités

Observatoire co-piloté depuis 2022 avec Ile de La Réunion Mobilités (IDRM)

🕒 Temps dédié à la mission : 119 jours

Les déplacements à La Réunion posent de nombreux défis en raison de la croissance démographique (873 100 habitants) et des infrastructures routières saturées. De surcroît, le changement climatique et ses conséquences nous obligent à repenser les mobilités pour les rendre plus résilientes. L'actualité du cyclone Garance nous a rappelé que La Réunion est particulièrement exposée aux cyclones et aux fortes précipitations et que ses infrastructures de transport, légères et lourdes, doivent être repensées pour demain mieux résister aux aléas climatiques qui risquent de s'accroître.

L'Observatoire des mobilités de La Réunion, copiloté par le Syndicat mixte Ile de La Réunion Mobilités (IDRM) et l'agence d'urbanisme AGORAH, joue un rôle clé en étudiant les habitudes de déplacements et en fournissant des analyses aux décideurs pour améliorer les mobilités sur l'île. En 2025, le co-pilotage de l'Observatoire a été renouvelé pour une période de trois ans via la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures.

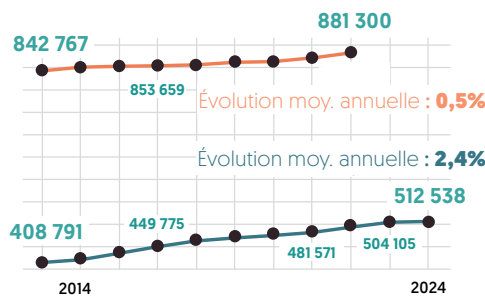
VERS UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ?

En 2025, la voiture individuelle est toujours le moyen de transport le plus utilisé, ce qui entraîne congestion, pollution et inégalités d'accès aux services. La croissance du parc automobile est évidemment corrélée à l'essor démographique, mais ce qui est inquiétant c'est que cette augmentation est plus rapide que celle de la population.

Plusieurs facteurs expliquent cette dynamique : une population jeune et mobile, ainsi que le fait que « seulement » 40 % des personnes en âge de conduire possèdent une voiture. Ces éléments combinés au manque d'alternative à la voiture individuelle favorisent une croissance accélérée du parc en circulation.

Pour y remédier, il est essentiel de diversifier les solutions de mobilité : renforcer les réseaux de transports collectifs, fluidifier l'information voyageurs, améliorer la desserte entre le littoral et les hauts de l'île via des solutions innovantes, développer des infrastructures sécurisées pour les vélos, améliorer la « marchabilité » des villes et promouvoir le covoiturage. L'essor de ces solutions alternatives a été présenté en comité de suivi de l'Observatoire le 23 septembre dernier et est détaillé dans les publications 2025 de l'Observatoire.

Parallèlement, il est important que les politiques publiques se recentrent sur les besoins des usagers en matière de mobilités. L'AGORAH a notamment animé une réflexion partenariale en 2025 sur la mobilité inclusive et solidaire en partenariat avec la mission locale Nord, le MDPH et IDRM.



Parc de véhicules légers en circulation et population



Publication 2025 : www.agorah.com



Agorah'Scope N°11
Les mobilités à La Réunion : www.agorah.com

CHIFFRES CLÉS 2024



31%
des réunionnais possèdent 2 véhicules ou plus



512 538 depuis 2014
véhicules légers en service de moins de 25 ans

véhicules particuliers + autres véhicules légers



7 083 km depuis 2022
d'infrastructures routières

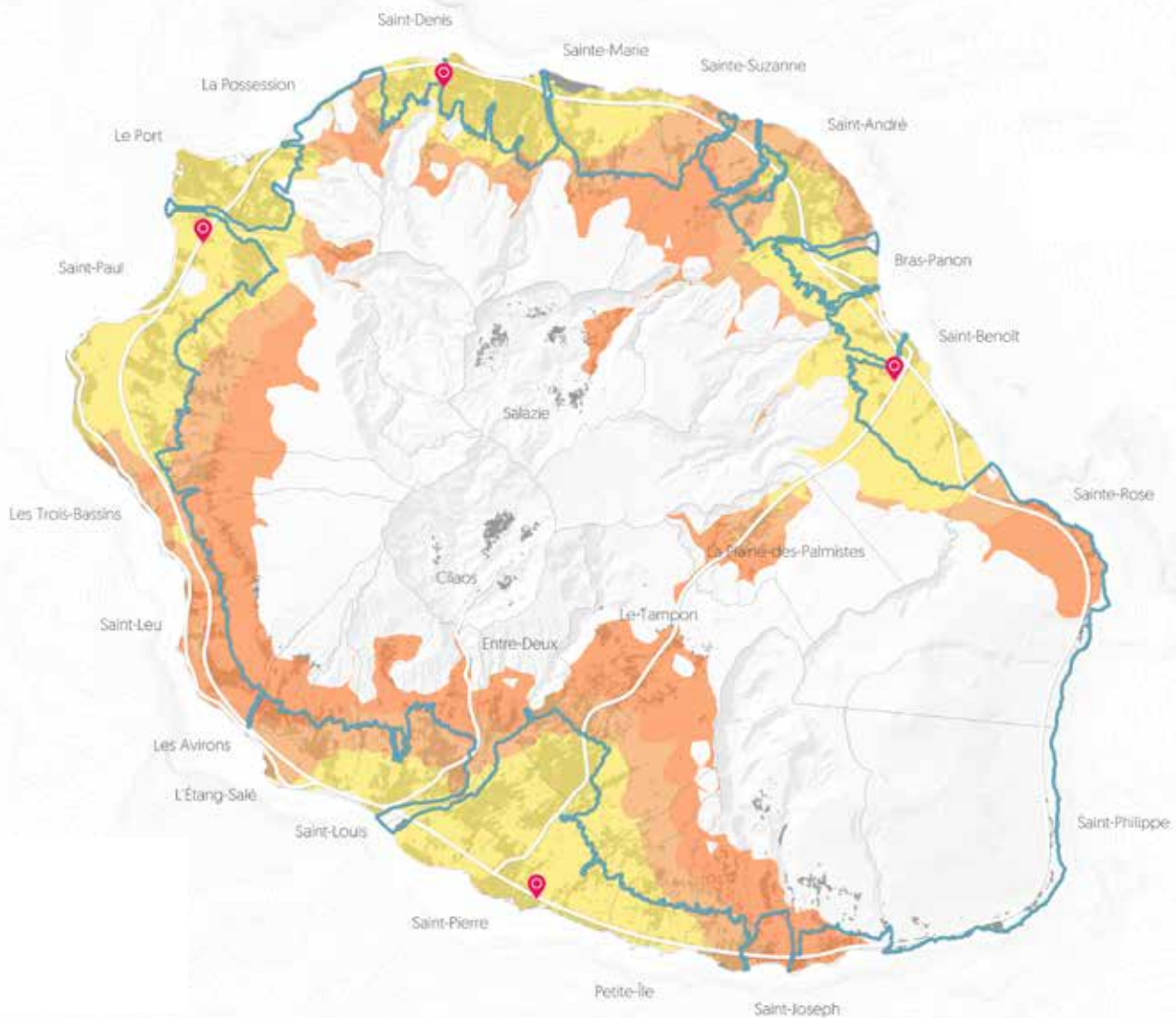
Source : IGN





Les temps de trajet* vers les principaux hôpitaux & cliniques (CHU)

 * en condition de circulation optimale



“

- Pour illustrer le sujet d'une mobilité inclusive et solidaire
- le temps d'accès à un hôpital montre que si 97% de la population a accès à un CHU en moins de trente minutes dans des conditions de circulation optimale ; il y a certains habitants des Hauts et des écarts qui restent très isolés à La Réunion comme à Grand Bassin, Ilet à Cordes, Grand Galet, Grand coude.

”



Sources : AGORAH - Base des équipements, IGN, BD Topo / Réalisation : AGORAH 2025

Observatoire de l'occupation du sol

Observatoire co-financé par le Conseil Départemental sur le sujet du bâti agricole

🕒 Temps dédié à la mission : 190 jours

Les travaux du groupe étalement urbain menés avec l'ensemble des partenaires de l'agence depuis 2003 ont permis de mesurer l'état de l'urbanisation à La Réunion autour d'une définition partagée de l'espace urbain et son évolution depuis 1997.

Le Groupe Étalement Urbain a évolué récemment pour devenir un Observatoire de l'Occupation du Sol afin notamment, de permettre aux partenaires d'avoir des éléments de connaissance territoriale sur les espaces urbains, agricoles et naturels.

L'OBSERVATOIRE DE L'OCCUPATION DU SOL EN 2025

En 2025 avec le soutien financier du Département de La Réunion et un accord-cadre entre l'AGORAH et la SAFER, l'observatoire a investigué de nouveaux champs d'études. Ainsi, au-delà des éléments liés à la consommation des espaces NAF, les sujets de la caractérisation du bâti au sein des espaces agricoles et de la nature en ville ont été explorés et présentés à un comité élargi de partenaires.

Au sujet de la caractérisation du bâti au sein des espaces agricoles, l'observatoire a présenté une démarche exploratoire basée sur une catégorisation du bâti à partir de données SIG et un travail de photo-interprétation permettant de quantifier la justesse des catégories obtenues. Cette catégorisation du bâti a permis d'aboutir à des premières estimations chiffrées distinguant le bâti à usage agricole du bâti résidentiel au sein de l'espace agricole à La Réunion.


Les partenaires souhaitant disposer d'une donnée précise sur le sujet, l'observatoire mettra en place en 2026 un groupe de travail spécifique permettant notamment d'améliorer les critères de photo-interprétation. Un travail de terrain permettant de lever les doutes persistants à la suite du travail de photo-interprétation sera également mené en 2026.

L'année 2025 a été marquée par la production de nouvelles données géographiques de référence pour le territoire réunionnais. Ainsi la donnée COSiA [couverture du sol par intelligence artificielle] produite par l'IGN permet de prédire les classes d'occupation du sol et d'obtenir notamment une information à une échelle fine pour la végétation. Les chiffres issus du croisement entre la donnée COSiA et l'enveloppe urbaine réunionnaise ont été présentés aux partenaires.

Dans la continuité des travaux de l'observatoire en 2024 qui s'étaient attachées à produire une nouvelle méthodologie d'observation de la consommation des ENAF, une note méthodologique a été produite permettant aux utilisateurs d'avoir accès aux détails de construction de cette nouvelle donnée.

Enfin, pour permettre aux partenaires d'avoir un accès facilité aux principales données d'occupation du sol et de consommation des espaces à La Réunion, des revues thématiques ont été mises en ligne sur la plateforme PEIGEO www.peigeo.re. Ces dernières garantissent un accès aux différentes séries temporelles, aux documents supports (présentation comité technique, note méthodologique ou encore tableau de bord numérique).

CHIFFRES CLÉS

50% 
de l'enveloppe urbaine est végétalisée à l'échelle régionale

En retirant les pelouses ce taux est de 30 %

Environ 
61 000 bâtis
présents en zone agricole (au PLU)

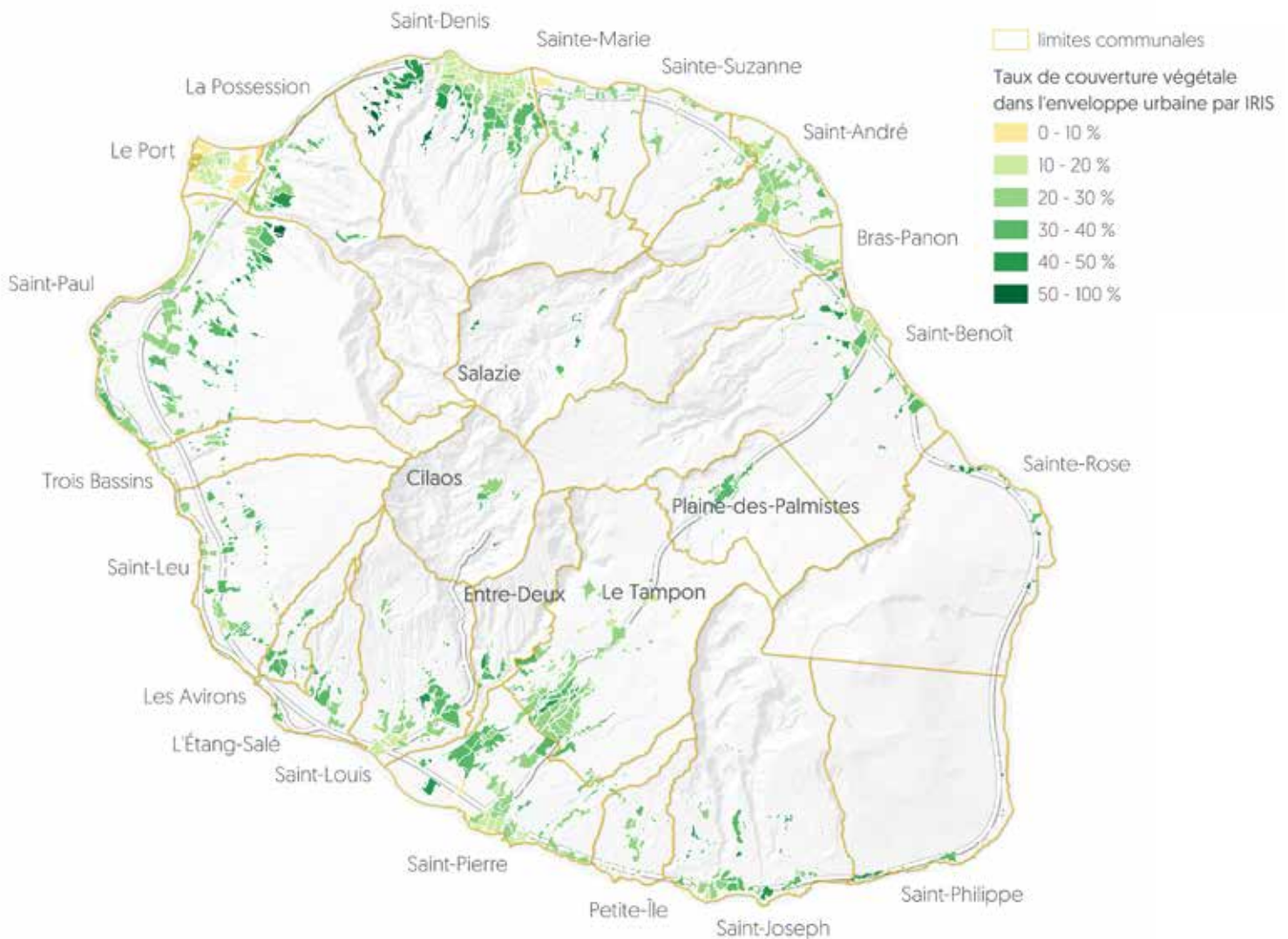


En savoir plus sur :
www.agorah.com





Zoom sur la nature en ville



Sources : IGN, Enveloppe urbaine 2025 / Réalisation : AGORAH 2026



À La Réunion, 50% de l'enveloppe urbaine est végétalisée. Cependant, en retirant les pelouses ce taux est de 30 % au sein de l'enveloppe urbaine.

Une valeur en adéquation avec la règle des « 3-30-300 » qui préconise que chaque habitant devrait voir 3 arbres depuis son domicile ou son lieu de travail, son quartier devrait contenir 30 % de couverture végétale, et chacun devrait résider à 300 mètres maximum d'un parc ou d'un jardin.

A l'échelle communale, la situation n'est cependant pas homogène. Ainsi, sur la commune de Le Port la surface végétalisée (sans les pelouses) représente 10% de l'enveloppe urbaine de la commune alors qu'elle représente plus de 40 % des enveloppes urbaines des communes de Sainte-Rose et Saint-Philippe.



L'Observatoire réunionnais de l'habitat indigne (ORHI)

🕒 Temps dédié à la mission : 74 jours

Depuis plusieurs années, l'Observatoire Habitat Indigne collabore étroitement avec les EPCI et leurs équipes PILHI pour standardiser le suivi des données et mesurer durablement le phénomène de l'habitat indigne à différentes échelles. En 2023, cette collaboration s'est renforcée avec le développement d'un outil métier permettant d'enregistrer les actions de résorption à partir des situations identifiées dans les PILHI.

Par ailleurs, l'observatoire joue un rôle de coordination en réunissant les acteurs de la LHI pour échanger sur des retours d'expérience et des sujets transversaux. C'est dans ce cadre que, le mardi 7 octobre 2025, l'AGORAH a organisé et animé le 10^{ème} Comité technique de l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne. Conçu comme un temps d'échange et de collaboration entre partenaires, ce COTECH a permis de dresser un point d'étape des actions menées et de partager les perspectives à venir. Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'actions 2023-2027 du Pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PDLHI), animé par l'ADIL, qui fixe les priorités stratégiques pour les années à venir.

RENFORCEMENT DU SUIVI ET DE LA COORDINATION DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La livraison de l'outil métier PILHI-R en avril 2024 a constitué une étape déterminante dans le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne à La Réunion. Ce projet a pu aboutir grâce à une collaboration étroite entre les EPCI, le prestataire technique ITS974 et l'AGORAH, illustrant l'efficacité d'un partenariat structuré et orienté vers l'action. L'année 2025 marque ainsi la première année d'utilisation effective de l'outil.

Dans la continuité des travaux engagés l'année précédente et afin de valoriser l'ensemble du travail mené en amont de la création de l'outil, un effort particulier a été consacré à l'intégration d'un maximum de données disponibles. En 2025, cela a concerné les données issues de la CINOR, de la CASUD, ainsi qu'une mise à jour des données du Territoire de l'Ouest. Cette démarche a permis d'enrichir PILHI-R et d'en garantir la complétude ainsi que la robustesse.

Une fois cette robustesse assurée, l'accent a été mis sur l'appropriation de l'outil par les équipes PILHI. Conçu pour sécuriser et simplifier les tâches administratives, PILHI-R vise à devenir un véritable outil de gestion quotidienne.

Plusieurs sessions de formation, organisées conjointement par l'AGORAH et ITS974, ont permis aux équipes de se l'approprier.


Parallèlement, l'outil a continué d'évoluer afin de répondre aux besoins émergents et aux évolutions du contexte national. Il a notamment été nécessaire de l'adapter à la mise en place de la plateforme nationale Signal Logement. Un travail d'interfaçage a ainsi été engagé afin d'assurer la complémentarité des deux outils et de répondre aux besoins spécifiques de chacun. Une première phase de cet interfaçage a été finalisée en décembre 2025, tandis que des échanges techniques se poursuivent avec les équipes de Signal Logement pour en optimiser le fonctionnement.

En 2026, l'AGORAH poursuivra son engagement afin de garantir une utilisation complète et homogène de l'outil à l'échelle régionale, tout en continuant à en améliorer les fonctionnalités. La prochaine étape consistera à exploiter les données issues de PILHI-R au sein de l'ORHI, afin de suivre l'évolution du parc d'habitat indigne à La Réunion et de mesurer les logements améliorés au regard des dispositifs mobilisés.

CHIFFRES CLÉS


30
utilisateurs de l'outil
PILHI-R


13 840
situations renseignées
dans l'application


9 940
situations ont été ajoutées à
la base de données PILHI-R
en 2025



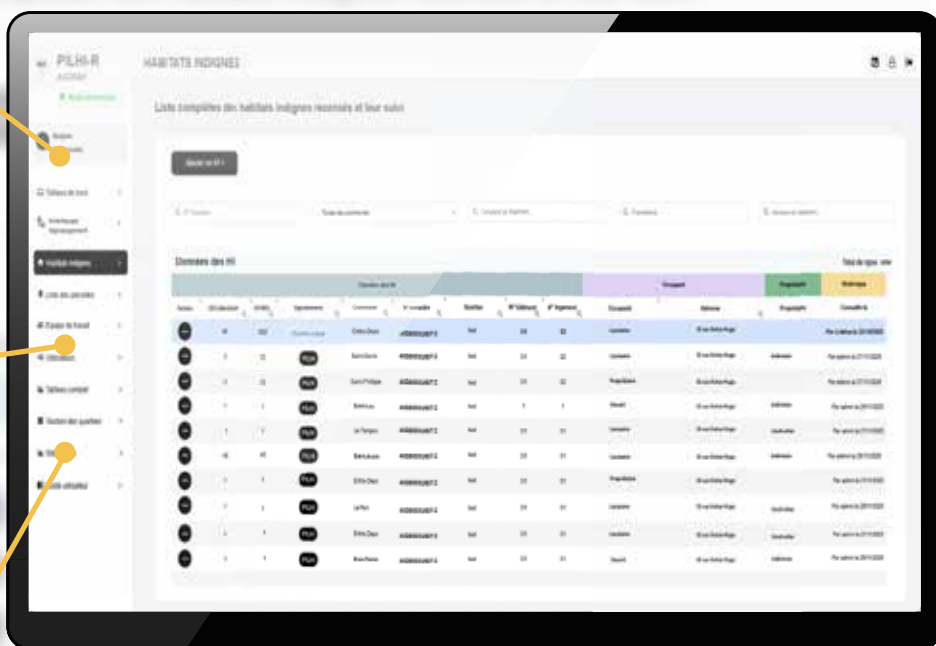


PILHI-R : un outil pour une gestion facilitée et harmonisée, favorisant la connaissance sur l'Habitat Indigne

Une visualisation d'ensemble des HI du territoire, avec des outils statistiques permettant d'appréhender la situation en un coup d'œil.

Un onglet détaillé dédié à la gestion des dossiers, permettant le suivi, le traitement et le partage des informations au sein de l'équipe.

Un interfaçage entre PILHI-R et Signal Logement, offrant un lien rapide entre les deux applications et permettant de visualiser les nouveaux signalements afin de les enregistrer directement dans PILHI-R.



Extrait de l'outil PILHI-R



“ L'outil PILHI-R permet la remontée des données anonymisées dans un format unique vers l'AGORAH, facilitant leur exploitation et leur valorisation au sein de l'ORHI. Mieux connaître et suivre l'évolution du parc d'habitat indigne à La Réunion permet ainsi d'adapter les actions de manière plus efficace et de contribuer durablement à la réduction des situations d'indignité. ”



En savoir plus sur : www.agorah.com



L'Observatoire régional de l'Habitat & du Foncier (OHF)

Observatoire co-financé par l'AFD

🕒 Temps dédié à la mission : 192 jours

L'Observatoire régional de l'habitat et du foncier (OHF), piloté par l'AGORAH, a été lancé en 2023. Il propose un regard croisé entre les enjeux de production de logements et de mobilisation du foncier dans le contexte de l'application de la Loi Climat & Résilience.

En 2025, les travaux ont porté plus particulièrement sur les sujets de recyclage foncier et de renouvellement urbain. L'AGORAH a entre autres réalisé entre mai et juillet 2025 un recensement terrain des friches urbaines bâties au sein des périmètres ORT [Opérations de revitalisation des territoires].

L'AGORAH continue à proposer à travers cet observatoire les outils nécessaires aux collectivités et à l'ensemble de leurs partenaires pour alimenter leur politique d'habitat et leur stratégie foncière et urbaine, mais aussi à animer ce réseau d'acteurs pour partager leurs expériences territoriales de renouvellement urbain.

UN RENOUVELLEMENT URBAIN À ACCOMPAGNER, L'EXEMPLE DES FRICHES URBAINES

La Loi Climat et Résilience impose aux communes, dans le cadre de la révision de leur plan local d'urbanisme (PLU), la réalisation d'une étude de densification. Il s'agit d'estimer la part des besoins en logements à produire par la remise sur le marché des logements vacants, par la mutabilité du foncier en mobilisant les friches et les espaces déjà urbanisés. Les intercommunalités doivent également analyser ces indicateurs dans le cadre de leur programme local de l'habitat (PLH). Ces dynamiques de renouvellement urbain s'accompagnent d'une réflexion sur le cadre de vie et l'adaptation au climat.

Dans le contexte de pression foncière auquel fait face le territoire réunionnais, la remobilisation des friches constructibles peut être un levier de renouvellement urbain des villes. Les friches urbaines représentent du potentiel foncier dans des logiques de densification ou de renaturation des espaces déjà urbanisés. Leur requalification permet de concourir à la revitalisation du territoire et peut répondre à des enjeux plus spécifiques comme la préservation du patrimoine ou la lutte antivectorielle.

Un premier inventaire des friches urbaines bâties au sein des périmètres ORT a été réalisé en 2025 pour alimenter la connaissance locale à des fins de diagnostic territorial et de prospection foncière. L'ORT est un dispositif national créé par la loi Elan en 2018 proposant des outils juridiques et fiscaux sur les volets urbain, commercial et habitat. A La Réunion, 18 communes ont défini des périmètres ORT. Dans ces périmètres, l'AGORAH a recensé plus de 300 friches, représentant environ 30 ha. De manière théorique, on compte jusqu'à près de 3 500 logements qui pourraient y être construits.



Friche - La Plaine des Palmistes

CHIFFRES CLÉS

Plus de

300



friches urbaines bâties

recensées au sein des périmètres ORT [Opérations de revitalisation des territoires]

Représentant environ

30 ha

10%



sont des propriétés publiques

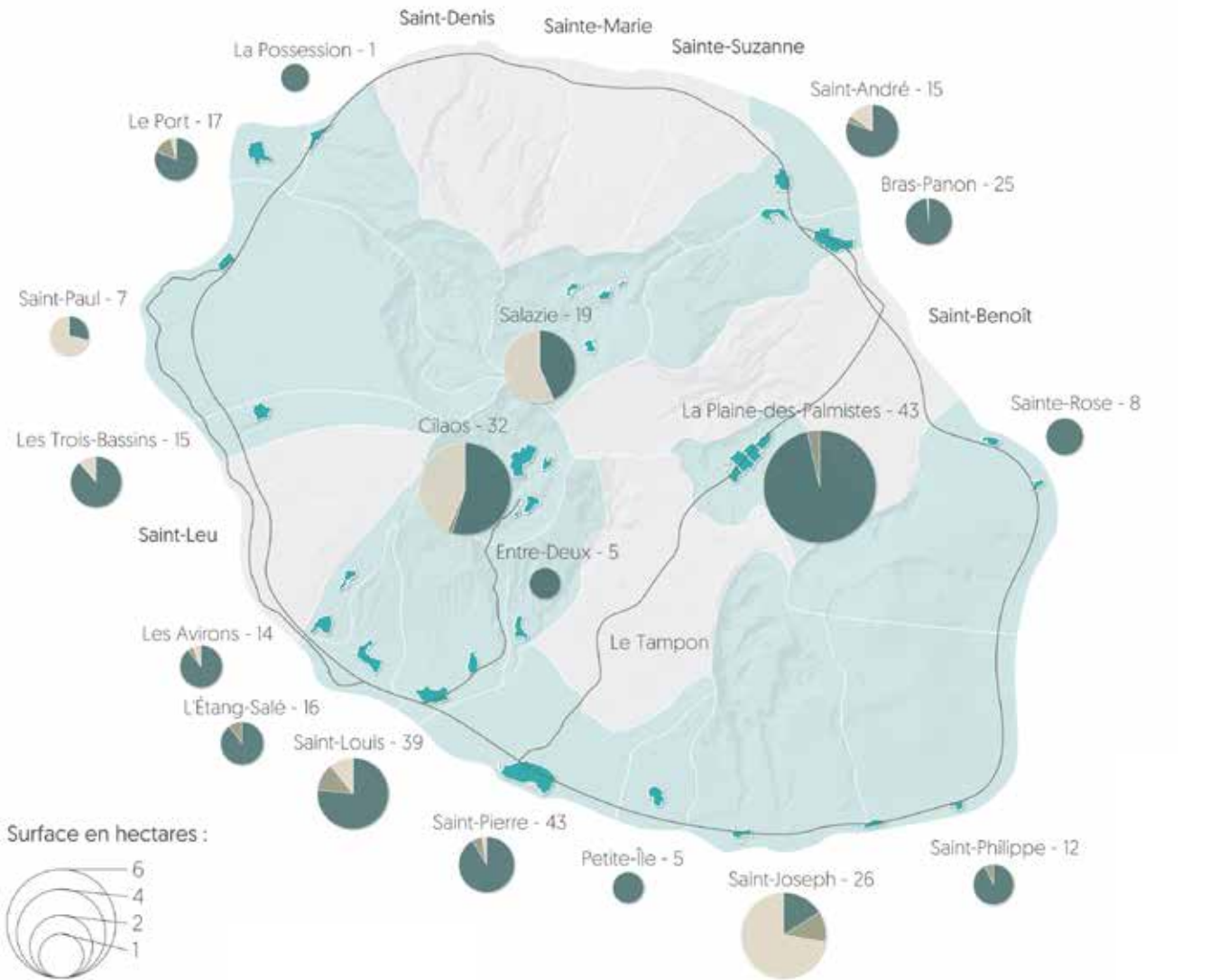


Télécharger le recensement des friches urbaines bâties
www.agorah.com





Friches urbaines bâties recensées au sein des périmètres ORT



80% sont des friches d'habitat ; 10% sont des friches à vocation commerciale, de type « boutique sinoi » ou local commercial. Les autres types de friches recensées sont des monuments historiques, bâtiments publics, anciens cinémas ou hôtels abandonnés, etc.

- Périmètres ORT
 - Réseau national
 - Communes recensées : [Nom de la commune - Nombre de friches]
- Typologie des friches :
- Friches d'habitat
 - Friches commerciales et mixtes [habitat et commerces]
 - Autres friches

L'Observatoire des Transactions Immobilières (OTIF)

Observatoire co-financé par l'EPFR

Temps dédié à la mission : 98 jours

L'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières concourt à la transparence des prix et à la régulation des coûts sur les marchés immobiliers et fonciers, aide à la définition des politiques locales en matière d'habitat et de gestion de la ressource foncière, et apporte un éclairage précieux dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification. L'EPF Réunion participe, depuis 2016, au fonctionnement de l'observatoire avec un apport financier complémentaire et s'est engagé à renouveler sa contribution sur la période 2024-2026.

Pour l'année 2025, l'observatoire a poursuivi ses travaux en s'appuyant sur l'analyse conjointe des données fiscales, notariales et d'annonces immobilières, poursuivant la méthodologie mise en place en 2024. L'analyse notariale a, en particulier, été renforcée et a permis de mieux appréhender les profils des acheteurs et des vendeurs. L'ensemble de ces éléments contribue à une vision complète et actualisée des marchés, alliant tendances récentes et données historiques.

APPRÉHENDER LES MARCHÉS POUR UNE STRATÉGIE D'HABITAT ADAPTÉE

Les données issues des finances publiques et des notaires, fondées sur les prix définitifs de transaction, permettent une couverture continue et exhaustive des marchés immobiliers et fonciers sur la période 2010-2024. En complément, les données issues des annonces immobilières renseignent les dynamiques de prix affichés observées en 2025, lesquelles constituent un indicateur avancé des tendances de marché, sans se confondre avec les prix réels de vente.

Après avoir fait preuve d'une forte résilience durant la crise sanitaire, le marché immobilier a été confronté, à partir de 2022, à un retournement conjoncturel marqué par la hausse rapide des taux d'intérêt. Cette dégradation des conditions de financement s'est traduite par un recul de 10 % des volumes de ventes en 2022, première contraction observée depuis 2014.

Cette double baisse consécutive, inédite depuis plus d'une décennie, traduit un affaiblissement progressif de la demande solvable, dans un contexte marqué par la hausse rapide des taux d'intérêt et le resserrement des conditions d'octroi de crédit.

Dans ce contexte de repli prolongé des volumes, la relative résistance des prix observée jusqu'en 2024, notamment sur les segments des appartements, suggère un ajustement différé du marché, davantage porté par la raréfaction de l'offre que par un maintien effectif de la capacité d'achat des ménages.

Tous les travaux de l'observatoire ont été partagés à l'occasion d'un comité technique organisé le 11 septembre 2025 réunissant les partenaires locaux de l'aménagement et de l'habitat. Le recueil de leurs besoins et la qualité des échanges permettront de renforcer la position et l'intérêt de l'observatoire dans la construction des politiques publiques.



Retrouver le tableaux de bord des transactions immobilières & Foncières : www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS 2024

238 000 €
soit 2 450€/m²



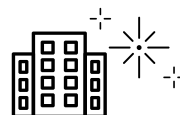
prix médians des maisons

135 000 €
soit 2 640 €/m²



prix médians des appartements anciens

220 000 €
soit 5 200 €/m²



prix médians des appartements neufs

102 300 €
soit 236 €/m²



prix médians des terrains à bâtir

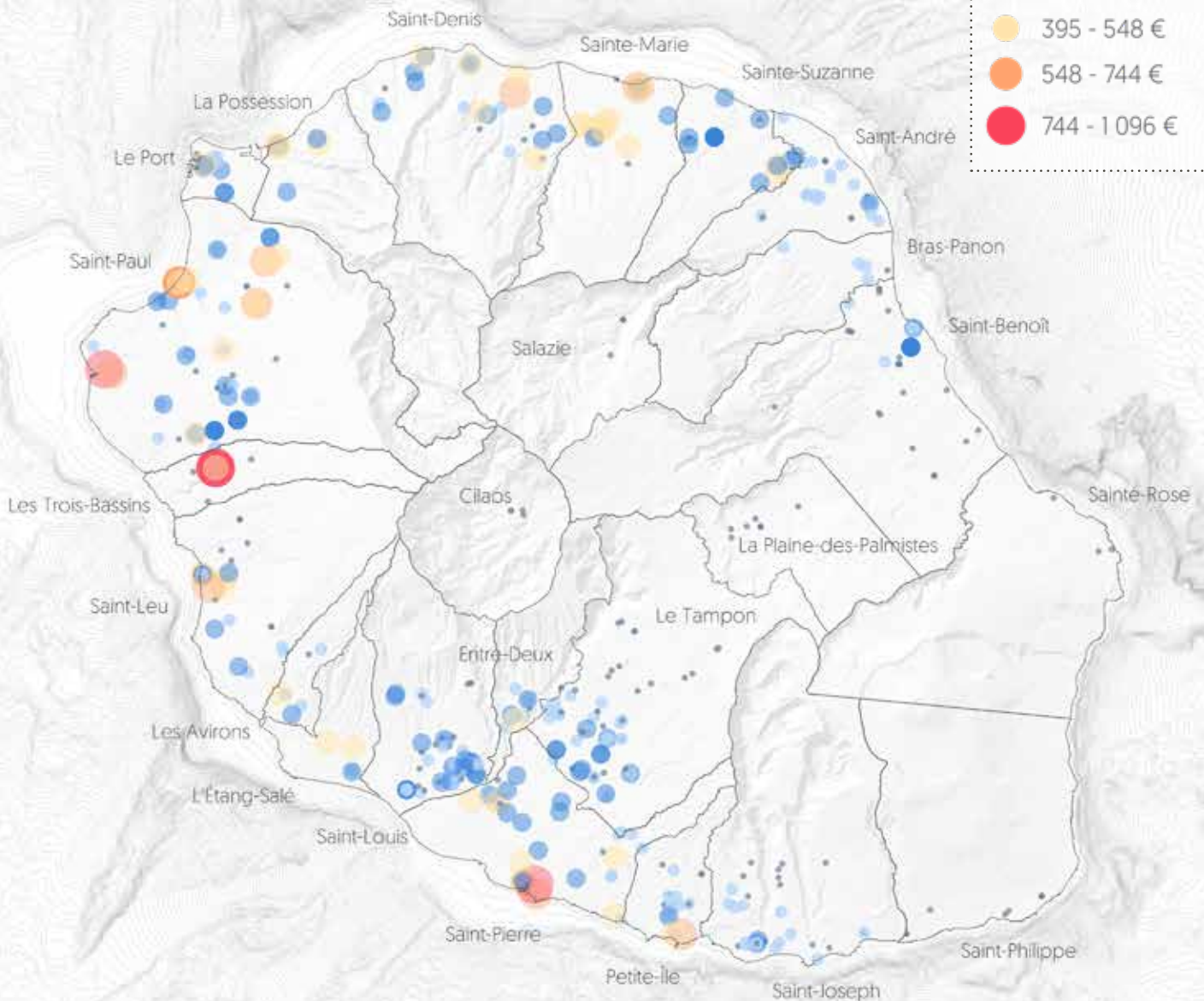




Prix des terrains à bâtir à La Réunion

Prix des terrains au m²

- 100 - 190 €
- 190 - 281 €
- 281 - 395 €
- 395 - 548 €
- 548 - 744 €
- 744 - 1 096 €



La cartographie des prix des terrains au m² en 2024 révèle de forts contrastes territoriaux à l'échelle de l'île. Les valeurs les plus élevées se concentrent sur le littoral, en particulier sur la façade ouest et dans le sud, où la pression foncière demeure très élevée. La rareté du foncier disponible, conjuguée à une forte attractivité résidentielle et à la présence d'aménités, y conduit à des niveaux de prix pouvant dépasser 700 €/m².

Cette tension foncière sur le littoral engendre un report des transactions vers les mi-pentes et les Hauts, où l'on observe une concentration plus importante de ventes, malgré des prix unitaires globalement plus modérés en raison des contraintes liées à la topographie, à l'éloignement des pôles d'emploi ou à la constructibilité. Ces espaces constituent désormais des territoires de relocalisation de la demande, traduisant des arbitrages des ménages entre accessibilité financière, localisation et contraintes de constructibilité.



L'Observatoire des Loyers Privés à La Réunion

Observatoire co-piloté avec l'ADIL, co-financé par l'État, la CINOR, le Territoire de l'Ouest, la CIVIS, et la CASUD

🕒 Temps dédié à la mission : 133 jours

L'Observatoire Local des Loyers de La Réunion joue depuis 2013 un rôle essentiel dans l'analyse et le suivi du marché locatif sur le territoire réunionnais. Ses travaux permettent d'éclairer les politiques publiques en matière de logement et d'apporter une meilleure compréhension des dynamiques territoriales. Afin d'assurer ses missions, l'observatoire bénéficie d'un financement du Ministère en charge du Logement dans le cadre du réseau des Observatoires Locaux des Loyers (OLL), qui est complété d'un apport financier des intercommunalités en charge des politiques locales de l'Habitat.

L'agrément ministériel, obtenu le 28 août 2024, est une étape majeure dans la vie de l'observatoire puisqu'il permet d'inscrire l'outil dans une démarche pérenne, de faciliter la collecte des données, mais aussi légitime le travail produit les années précédentes.

VERS UN ENCADREMENT DES LOYERS À LA RÉUNION ?

L'analyse des loyers en 2024, publiée au premier trimestre 2025, permet de faire apparaître une corrélation entre les niveaux de loyers et la structure du parc. D'autres facteurs peuvent toutefois également jouer un rôle. Ainsi sur la CINOR, il existe incontestablement un effet d'attractivité lié à un marché de l'emploi développé. Quant au Territoire de l'Ouest, le niveau de loyer élevé semble fortement lié au caractère balnéaire de sa zone littorale cumulé à son emplacement à mi-chemin entre les bassins d'emploi de Saint-Denis, du Port et de Saint-Pierre.

Faisant suite à certaines volontés locales pour limiter cette tension, certaines de ces communes, caractérisées par un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant ont été classées en zone tendues par le gouvernement.

Ainsi, depuis le 25 août 2023, l'évolution des loyers est soumise à l'Indice de référence des loyers (IRL) dans 9 communes réunionnaises.


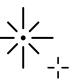
La loi du 13 juin 2025 dite « loi Bélim » permet d'aller plus loin sur la lutte contre la vie chère, puisqu'elle permet d'expérimenter l'encadrement des loyers en Outre-mer. En tant qu'outil indispensable à l'expérimentation, l'Observatoire Local des Loyers privés de La Réunion s'est emparé de ce sujet dès le début de l'année 2025 afin de pouvoir proposer aux acteurs locaux des réunions d'informations et une conférence de presse afin de communiquer sur le dispositif et les échéances de manière plus globale.

Parallèlement, le travail de collecte du millésime 2025 s'est poursuivi et les résultats seront présentés et publiés au premier trimestre 2026.



Logement collectif - Sainte-Clotilde - Saint-Denis

CHIFFRES CLÉS

72 900  
logements locatifs privés à La Réunion

10,90 €/m²
prix médian (hors charges)

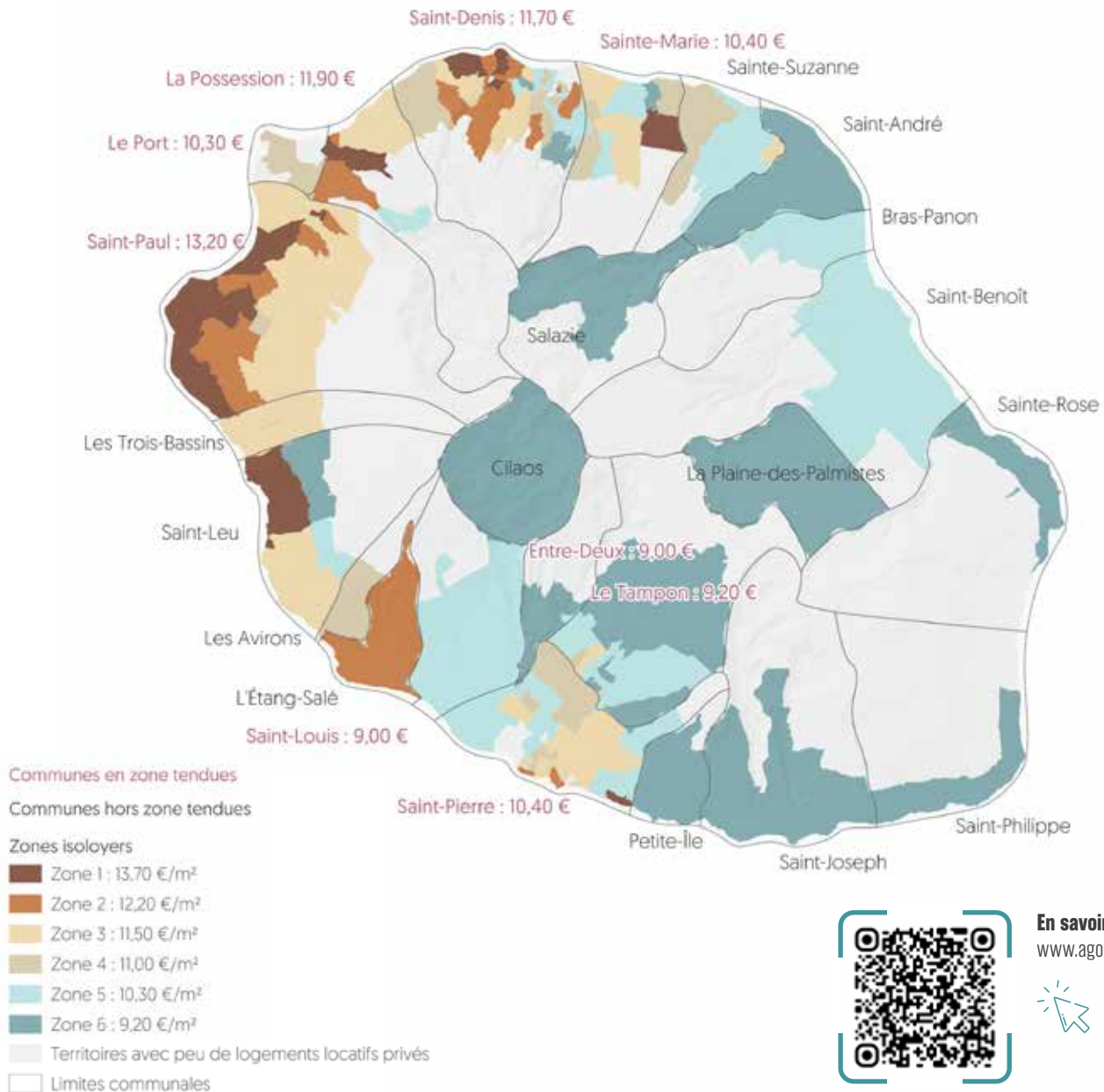
12,20 €/m² 
pour un nouveau locataire*
*Emménagés récents (moins d'un an)

Plus de la moitié des ménages réunionnais n'ont pas de revenus suffisants pour louer un logement dans le parc locatif privé

+4,50 €/m² 
entre un logement social & un logement privé



La Réunion, un territoire de micromarchés



En savoir plus sur : www.agorah.com



Sources : ADIL, AGORAH / Réalisation : AGORAH 2025



À partir des 193 territoires ayant fait l'objet de l'analyse (IRIS ou commune entière), six zones de loyers homogènes ont été identifiées à La Réunion.

On retrouve parmi les territoires en tension, le littoral balnéaire, les quartiers à proximité du centre-ville de Saint-Denis, les bas de la Possession et certains quartiers de Sainte-Marie et de Saint-Pierre.



L'Observatoire du Foncier Économique (OFE)

🕒 Temps dédié à la mission : 116 jours

L'Observatoire du Foncier Économique (OFE), piloté par l'AGORAH depuis 2003, constitue un outil essentiel. Son rôle est d'apporter une vision détaillée des dynamiques territoriales, notamment à travers l'observation des espaces à vocation économiques qui structurent le territoire.

Fort d'un ancrage partenarial reconnu, l'observatoire vise à accompagner les acteurs publics dans l'élaboration de leur stratégie de développement économique et à une gestion durable du foncier économique. Il met en place un écosystème favorisant les échanges, le partage et la mutualisation des informations et des données.

L'observatoire offre une vision claire et une analyse précise de la dynamique des ZAE, contribuant ainsi à une politique publique mieux adaptée à ces espaces.

LA VALORISATION DES DONNÉES ISSUES DU RECENSEMENT DE TERRAIN

Grâce au concours financier de la Banque des Territoires, l'AGORAH a réalisé en 2024 le recensement terrain des zones d'activités économiques (ZAE) sur l'ensemble du territoire, permettant de mettre à jour le recensement de 2018.

Ces résultats ont pour objectifs de bien cartographier la réalité foncière et d'identifier des réserves foncières au sein de ces zones : environ 20% des surfaces constructibles de ces zones sont inoccupés ou en friche.

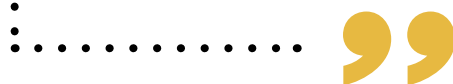
En juin 2025, l'AGORAH a réuni l'ensemble des partenaires pour présenter ces résultats et démarrer des échanges sur la qualité d'aménagement de ces zones.



Parc Technor, Saint-Denis



- Conformément au Code de l'urbanisme, les zones d'activités économiques regroupent des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Pour le recensement terrain, l'AGORAH a considéré cette définition au sens large, ainsi tout regroupement d'activités économiques agglomérées a fait l'objet d'un recensement, y compris les zones de fait marquées par une agglomération spontanée d'activités économiques sans que celle-ci ait été planifiée au préalable par la puissance publique.



CHIFFRES CLÉS

130 ZAE 
sur l'ensemble du territoire

1 509 ha 
Dont plus de 80% occupés

+ 12 
nouvelles ZAE
par rapport à 2018

53% 
taux d'occupation
des 12 nouvelles zones recensées

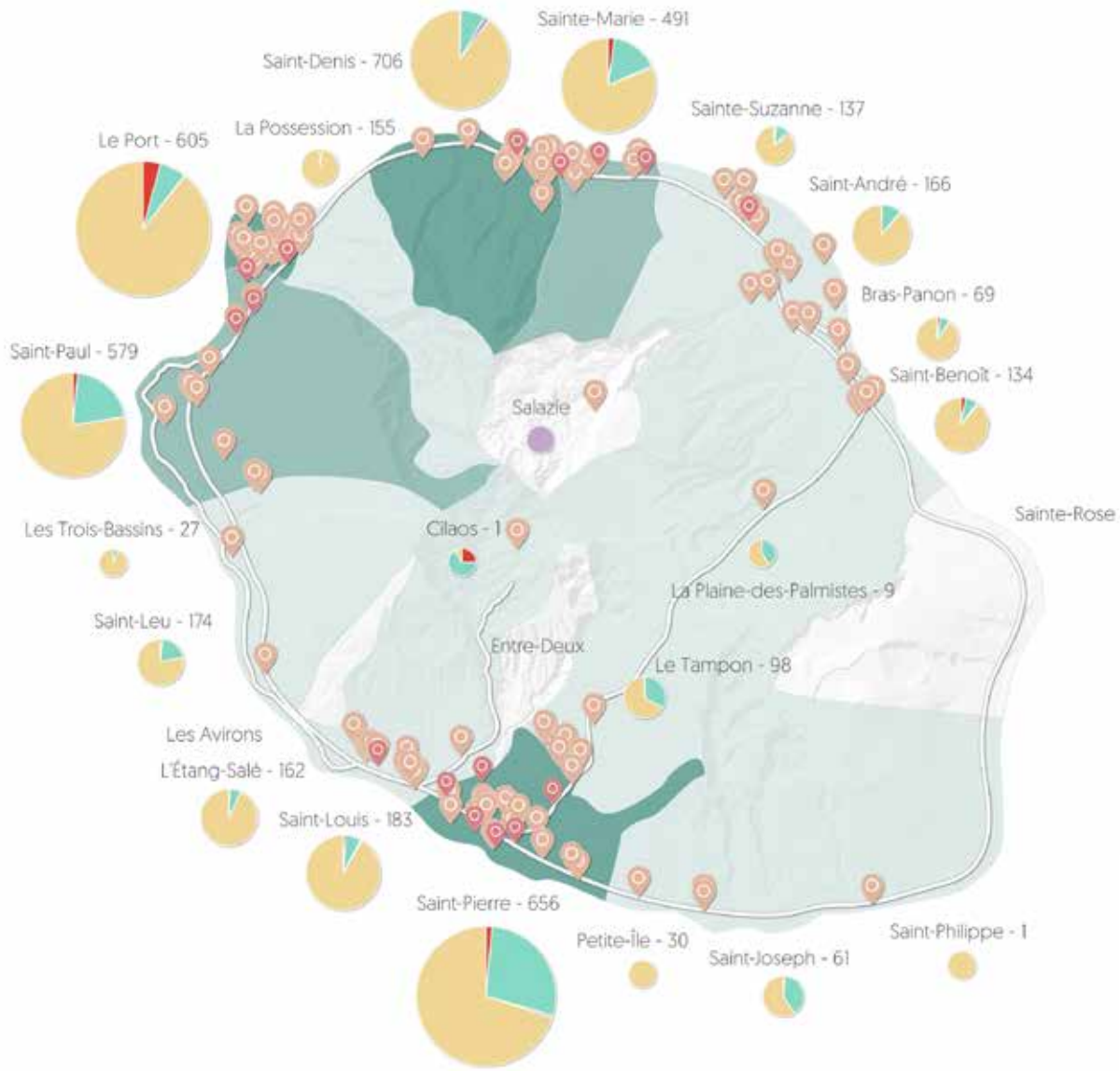


En savoir plus sur :
www.agorah.com

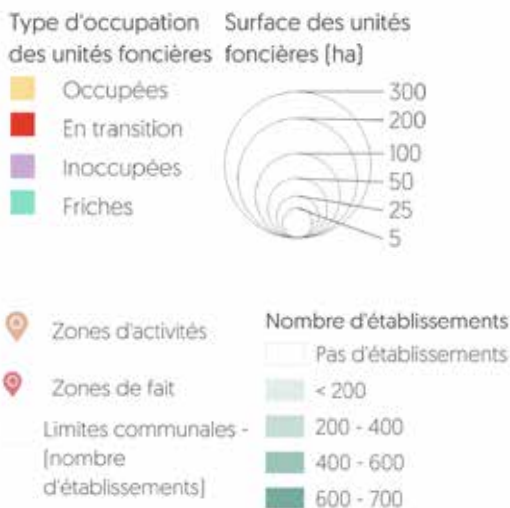




Occupation des zones d'activités économiques à La Réunion



Sources : AGORAH - Recensement terrain 2024 / Réalisation : AGORAH 2025



“ En termes de surface, plus de la moitié des unités foncières au sein de zones d'activités se concentrent sur les communes de Saint-Pierre, Le Port et Saint-Paul. La Commune de Saint-Pierre compte la surface la plus importante avec 314 hectares, dont près de 70% sont occupés. Environ 100 hectares étaient non valorisés ou en friche au moment du recensement dont la moitié se situe dans la ZAC Roland Hoareau. A contrario, au sein des communes de Sainte-Rose, des Avirons et de l'Entre-Deux, il n'existe pas de zone dédiée ou de zone de fait. ”

L'Observatoire des Équipements

🕒 Temps dédié à la mission : 3 jours - Temps croisé avec les autres observatoires env. 50 jours

En 2001, l'AGORAH crée la première base de données qui permet de recenser de manière exhaustive et de localiser chaque équipement avec précision à l'échelle de son emprise (bâtiment, parcelle, etc...) à La Réunion.

Au sein de cette base, un équipement est défini comme une structure ou bâtiment, public ou privé, utile à la collectivité, qui répond aux besoins des habitants : formation, santé, culture, loisirs, commerces, essentiels, mobilité, déchets, eau, etc.

Cet observatoire constitue un outil local de suivi du développement territorial, complémentaire d'autres bases existantes (Base Permanente des Équipements de l'INSEE, base des équipements de certains EPCI, etc...), qui permet d'alimenter les études de l'agence, de constituer une base d'aide à la décision concertée à destination des collectivités ainsi que des aménageurs (évolution et prospective) et de géolocaliser les équipements au bénéfice des collectivités et du grand public, à différentes échelles (l'emprise foncière, l'IRIS, la commune, l'EPCI).

UN REGARD SUR LES AMÉNITÉS ET SERVICES AU SEIN DE NOTRE ESPACE URBAIN

La base des équipements est une des données sources de l'AGORAH. L'agence sollicite régulièrement cette donnée dans ses études d'observation de l'organisation spatiale du territoire.

En 2025, l'AGORAH a mis à jour sa base de données sur les grandes et moyennes surfaces. Ce travail a permis de mesurer l'accessibilité à ces commerces pour identifier d'éventuelles situations de déséquilibres et apporter une aide à la décision dans le cadre des exercices de planification en cours (notamment le Schéma d'Aménagement Régional). On observe, par exemple sur la carte ci-contre, que presque la totalité de la population de l'île a accès à un supermarché à moins de 30 minutes (dans des conditions de circulation optimales). 94% de la population des Hauts y ont accès en moins de 15 minutes. On constate donc un maillage reserré des commerces de taille intermédiaire, par ailleurs, renforcé par un réseau d'hypermarchés et de commerces de proximité (supérettes, bazards, épiceries, etc.).

En 2026, 4 ans après le dernier recensement de terrain réalisé par l'AGORAH, l'agence prévoit de mener un travail de mise à jour de la base des équipements, dont les contours seront à déterminer.



Centre commercial - Portail - Saint-Leu

CHIFFRES CLÉS

7 400
équipements recensés

2/3

des équipements se trouvent dans les Bas

436 

commerces essentiels dont

18 

hypermarchés



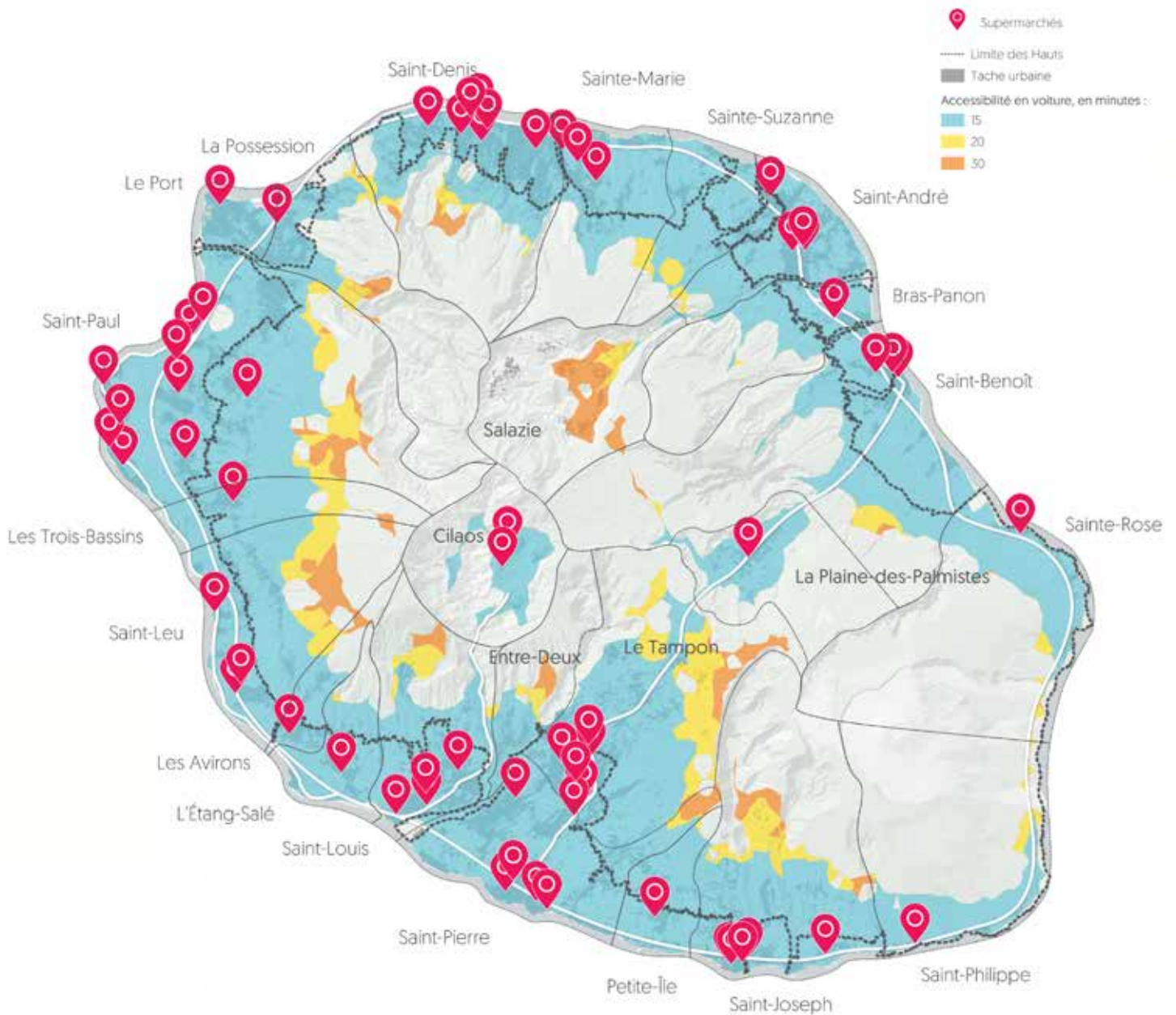
En savoir plus sur :
www.agorah.com





Zoom sur l'accèsibilité* aux supermarchés

* en condition de circulation optimale



“

Hormis la zone des Bas où 100% de la population se situe à moins de 15 minutes d'un supermarché, on observe qu'une très grande majorité de la population des Hauts se trouve à proximité d'un supermarché (de moins de 15 minutes à 30 minutes). Les populations les plus éloignées de ces commerces se trouvent à Salazie à Mare à Martin, Grand-Ilet et les écarts d'Hell-Bourg. Cette analyse est valable pour les hypermarchés qui ne sont pas représentés sur cette carte mais dont la couverture territoriale est aujourd'hui complète.

”

Sources : AGORAH - Base des équipements, IGN - BD Topo / Réalisation : AGORAH 2025

L'Observatoire Réunionnais des Déchets

Observatoire co-financé par la Région Réunion & l'ADEME

🕒 Temps dédié à la mission : 174 jours

En 2025, l'Observatoire Réunionnais des Déchets a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action 2024-2026, co-financé par l'ADEME et la Région Réunion. Un programme qui a pour ambition d'améliorer le suivi de l'ensemble du périmètre déchets de La Réunion.

Pour cela, l'Observatoire travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, mais aussi avec l'ensemble des observatoires nationaux, en particulier dans le cadre d'une enquête nationale relative à la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés.

L'ensemble des travaux menés par l'ORD permettent de réaliser de manière périodique le bilan de la production de déchets à La Réunion. Et ils alimentent le suivi des politiques publiques, que ce soit au niveau national ou au niveau local, notamment à travers le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

L'ORD EN 2025 : OBSERVER LES TONNAGES, MAIS AUSSI LES COUTS DE GESTION

Les données directement collectées par l'Observatoire auprès des EPCI et des syndicats de déchets permettent de suivre annuellement les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés qui sont collectés sur le territoire.

En 2025, les travaux de l'Observatoire ont été marqués par les classiques temps d'animation avec les partenaires (COTECH, matinales, etc.), mais aussi par la production de documents de synthèse qui ont permis de communiquer et de sensibiliser sur les chiffres clés et les enjeux de la gestion des déchets sur notre territoire.

L'Observatoire a suivi les tonnages de déchets collectés puis traités [les Déchets Ménagers et Assimilés ont une nouvelle fois avoisiné les 550 000 tonnes collectées en 2024, dont les $\frac{3}{4}$ en porte à porte].

Mais l'Observatoire a également produit une première vision régionale synthétique sur la question des coûts inhérents à la gestion de ces Déchets Ménagers et Assimilés.



Centre de tri de Pierrefond

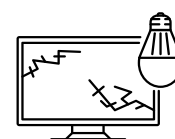
VALORISATION DE DÉCHETS

95%



des déchets verts sont valorisés

6%



des encombrants sont valorisés

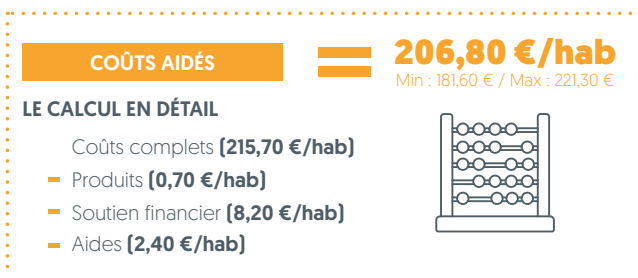
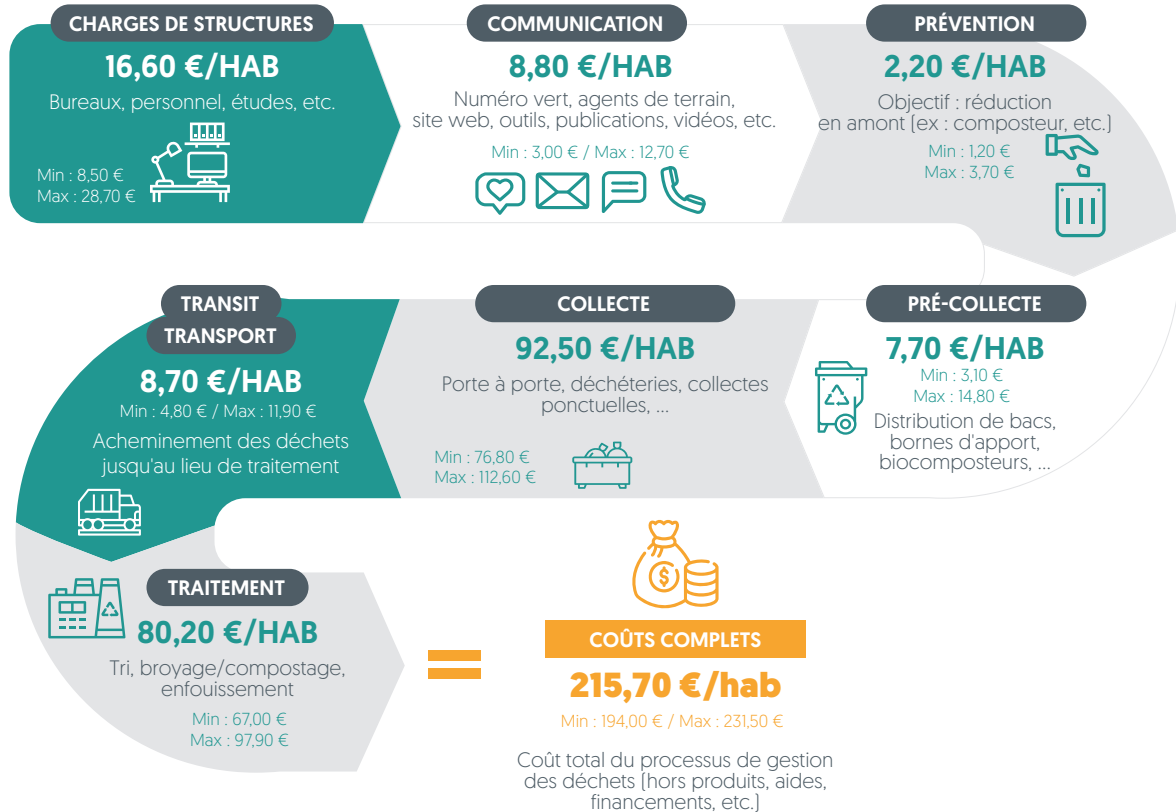


En savoir plus sur :
www.agorah.com





Déchets Ménagers & Assimilés à La Réunion



“ Le coût complet de gestion de ces déchets dans l'île dépasse ainsi les 180 millions d'euros annuels (base 2022), soit plus de 215 euros par habitant. Les postes les plus impactant étant la collecte (92 euros par habitant) et le traitement (80 euros par habitant), tandis que la prévention demeure l'un des postes pour lequel le coût (et donc l'investissement) est le moins élevé (2,20 euros par habitant). ”

L'Observatoire des Hauts

Phase de préfiguration financée par la Préfecture de la Réunion - SGAR

🕒 Temps dédié à la mission : 215 jours

L'Observatoire des Hauts est en phase de préfiguration pour l'année 2025-2026. Il vise à mieux comprendre les spécificités des Hauts et à outiller les acteurs publics dans leurs décisions d'aménagement. Il est l'outil développé pour accompagner l'État, la Région et le Département à travers le Comité d'Orient Stratégique des Hauts (COSH), dans sa compréhension des dynamiques du territoire. Ses partenaires, notamment l'État, la Région et le Département participent à son développement. L'observatoire est financé par le SGAR pour cette première année de préfiguration, symbole de l'intérêt porté pour cet observatoire.

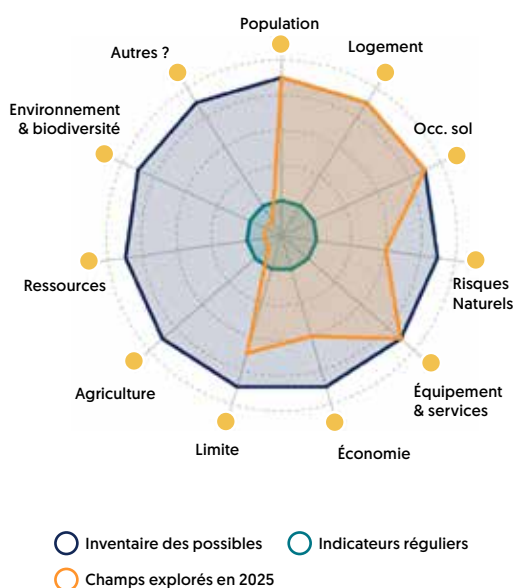
Lors de cette phase de préfiguration, l'observatoire a pu mettre en évidence des dynamiques à l'œuvre dans les Hauts à La Réunion en s'appuyant sur les données des différents partenaires selon différents champs thématiques allant de la population aux équipements en passant par le logement et l'occupation du sol.

LES HAUTS DE LA RÉUNION : UN TERRITOIRE HABITÉ, AUX ENJEUX MULTIPLES

Sur les 880 000 habitants à La Réunion en 2021, 174 000 vivaient dans les Hauts soit un habitant sur cinq. Les Hauts constituent un territoire à forts enjeux démographiques, sociaux et urbains, appelant une attention particulière en matière de politiques publiques.

Territoire unique, les Hauts se définissent par la diversité de ses dynamiques, à la fois sociales, paysagères ou économiques, faisant un espace à la fois riche, contrasté et en évolution constante. C'est dans cette perspective que l'Observatoire s'attache à analyser un éventail de thématiques, allant du socio démographique au logement, en passant par l'accès aux équipements, l'agriculture, ou l'environnement et la biodiversité. Sur l'ensemble de ces thématiques, des analyses sont produites pour mieux comprendre les dynamiques de ce territoire. En 2025, l'observatoire a ainsi présenté les résultats de ses analyses lors d'une présentation en comité technique, le 11 décembre. Cet évènement a réuni divers acteurs de l'aménagement des Hauts, comme les GAL, l'INSEE, l'AD2R ou encore le Parc National ou la Banque des territoires, en plus de ses partenaires

principaux. Les partenaires ont salué les premiers travaux et exprimé leurs besoins complémentaires pour la suite. Pour l'année 2026, l'objectif de l'observatoire est de pouvoir pérenniser son financement et de poursuivre ses analyses sur les volets de l'agriculture, des ressources ou encore de l'environnement et de la biodiversité.



Les champs thématiques étudiés dans l'observatoire des Hauts

CHIFFRES CLÉS

174 000 👤

Habitants dans les hauts

15%

de taux de croissance démographique sur la période 2011-2021

160 000 📁

entreprises à La Réunion

dont **25 000 dans les Hauts**
133 000 dans les Bas

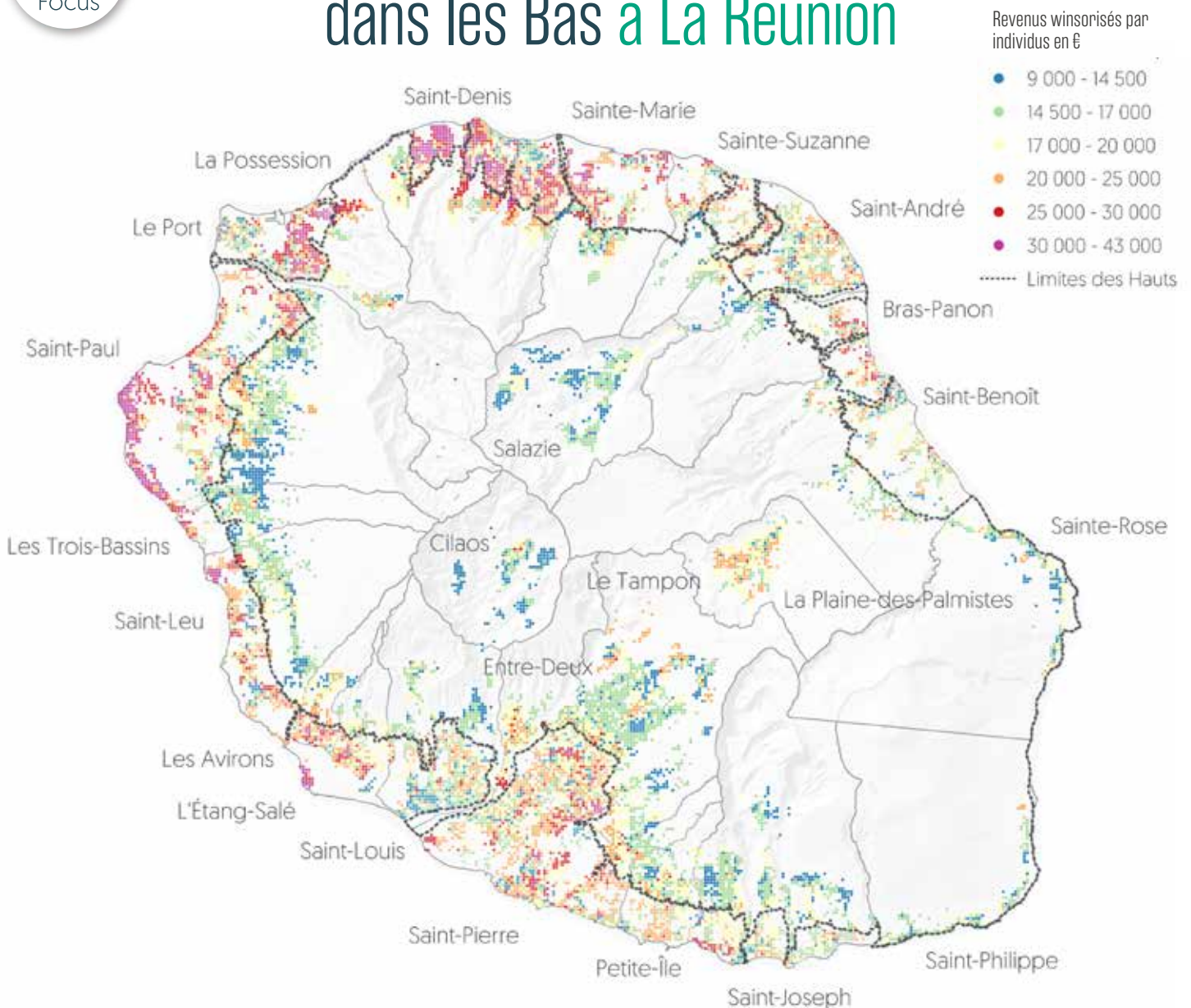
1 entreprise sur 4 🚜
dans les Hauts = Activités agricoles

1 entreprise sur 5 🏠
dans les Bas = Activités immobilières





Niveau de vie dans les Hauts & dans les Bas à La Réunion



Sources : INSEE - Réalisation : AGORAH 2026

- Le revenu winsorisé est une méthode statistique qui supprime les valeurs extrêmes pour éviter les distorsions. L'INSEE calcule ce revenu sur le montant net après déduction de l'impôt.
- À La Réunion, les niveaux de revenus sont très hétérogènes : les plus élevés se concentrent sur le littoral, où la moyenne atteint 19 567 €/an, contre une moyenne de 17 290 €/an dans les Hauts.
- Mais ces écarts sont encore plus significatifs à une échelle fine.
- Certains Hauts en connexion directe avec les Bas présentent des niveaux de revenus élevés (Saint François et Bellepierre – Saint Denis, Ravine à Malheur – La Possession) où les revenus moyens par an se situent entre 25 000 € et 30 000 €, tandis que d'autres territoires des Hauts présentent des niveaux de revenus moyen qui ne dépassent pas 14 000 € (Grand-Ilet -Salazie- ; Ilet-à-Cordes -Cilaos; Ravine Daniel -Saint-Paul- ; Langevin -Saint-Joseph).
- Ces différences traduisent des logiques territoriales fortes : dynamiques résidentielles différenciées, accès inégal aux opportunités économiques, concentration des emplois et des services dans les Bas.

PEIGEO : Le portail régional de la connaissance du territoire

🕒 Temps dédié à la mission : 75 jours

La plateforme PEIGEO constitue un système de référence pour l'accès, l'organisation et l'exploitation des données géographiques à La Réunion. Conçue pour répondre aux besoins des acteurs publics et privés, elle offre un cadre structuré permettant de regrouper, visualiser et diffuser des informations spatiales essentielles.

En facilitant l'interopérabilité des données et leur mise à jour, PEIGEO contribue à renforcer la connaissance du territoire, à soutenir la planification stratégique et à améliorer la gouvernance territoriale.

PEIGEO EN 2025

Depuis sa mise en service, la plateforme PEIGEO propose aux utilisateurs des applications dédiées permettant de mieux connaître le territoire réunionnais.

Ainsi, les visualiseurs thématiques comme ceux dédiés aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans de Préventions des Risques permettent d'accéder aux documents de planification.

Les tableaux de bord numériques permettent, eux, d'obtenir des informations à différentes échelles sur des thématiques variées en un seul clic.

Le catalogue de données géographiques de PEIGEO permet de centraliser les ressources géospatiales et de rechercher, consulter et utiliser les données territoriales.

La plateforme propose également des « revues thématiques » permettant aux utilisateurs d'accéder plus rapidement aux données clés du territoire et de mieux les comprendre.

En 2025, cet onglet a été enrichi et un focus a été fait sur la thématique occupation du sol et consommation d'espace à La Réunion avec la mise à jour de la page tache urbaine et tache urbaine intermédiaire et l'ajout des pages donnée dite orange, zones

d'activités économiques, données IGN et donnée État (CEREMA).

Au-delà de proposer des outils permettant de mieux connaître le territoire, PEIGEO est également un programme d'animation autour de l'ouverture des données géographiques. Ainsi en 2025, une session de formation gratuite ouverte aux partenaires a été réalisé portant sur l'utilisation de la plateforme et notamment de son catalogue de données géographiques.

L'agence est également venue en appui de l'organisation d'une semaine d'ateliers et d'échanges pour explorer les données et services publics de l'IGN, en collaboration avec la Région Réunion et la DEAL Réunion. Cette semaine fut notamment un moment pour mettre en avant les nouvelles données disponibles pour le territoire réunionnais : OCS-GE nouvelle génération, COSIA et LIDAR Haute Densité.



En savoir plus sur :
www.peigeo.re




CHIFFRES CLÉS

962 
jeux de données

21 
tableaux de bords numériques

1 
session gratuite de formation par an

6 
revues thématiques

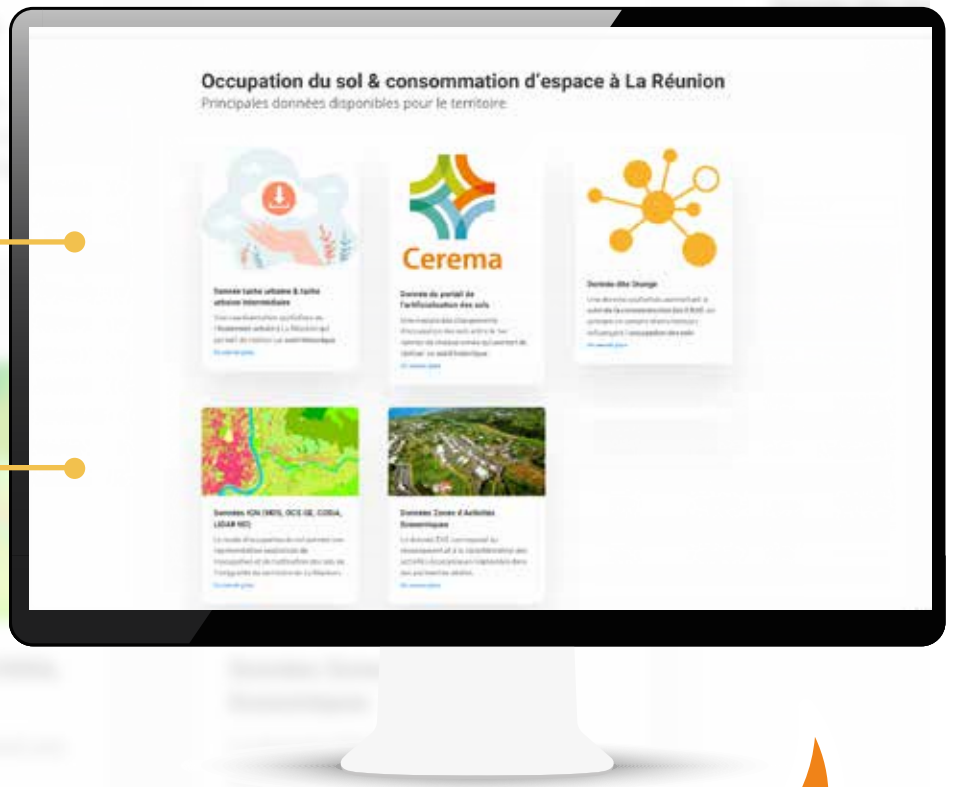


Accéder aux principales données sur l'occupation du sol & la consommation d'espace à La Réunion en un clic !

Présentation de la revue thématique
occupation du sol & consommation d'espace à La Réunion (tache urbaine, CEREMA, donnée "orange", ZA, données IGN).

Cette revue thématique permet d'accéder

- à la méthodologie de construction des données,
- aux téléchargements des séries temporelles
 - aux tableaux de bords,
 - aux documents supports



Retrouver les informations détaillées sur ces bases de données via les QRcodes ci-dessous



Accéder aux données du portail de l'artificialisation des sols du CEREMA



Accéder aux données Zones d'activités Économiques



Accéder aux données de taches urbaines



Accéder aux données du MOS de La Réunion



Accéder à la donnée "orange"



L'agence développe des réflexions couvrant ses différents champs métiers : l'urbanisme (de projet, de planification, ou d'usages), l'immobilier et l'habitat, l'environnement, les déchets, les mobilités, etc. Ainsi, 70% de l'activité de l'agence participe au développement d'un projet de territoire partagé et constitue les missions d'intérêt collectif. Les résultats de ces missions d'intérêt collectif sont partagés au sein de chaque observatoire de l'AGORAH, sur le site internet de l'AGORAH et en Open Data sur la plateforme partenariale PEIGEO.

Aussi, conformément à son statut d'agence d'urbanisme et en accord avec les textes en vigueur (cf. note ministérielle du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme) des études spécifiques peuvent être demandées par un des administrateurs ou par un des membres de l'agence. Il s'agit d'études qui répondent à des besoins particuliers d'un partenaire sur les champs de compétence de l'agence et pour lesquelles l'agence apporte une plus-value objective. Dans ce cas, le sujet traité fait l'objet d'une convention dédiée avec un financement à part.

Réglementairement, la part des missions spécifiques ne peut dépasser 30% du budget de l'agence.



Les autres missions d'intérêt collectif & les accompagnements spécifiques

AXE N°1 : PLANIFICATION TERRITORIALE

Suivi des indicateurs environnementaux du SAR 2011	P.40
Accompagnement de la Région Réunion à la révision du SAR.....	P.41
Observatoire SCOT TO	P.42
Accompagnement à la mise en œuvre de la Gouvernance Aménagement.....	P.43
Observatoire du PLH de la CIVIS.....	P.44
Observatoire du PLH du Territoire de l'Ouest.....	P.45
Appui technique à la trajectoire ZAN régionale & à l'animation de la CRG - ZAN.....	P.46
Appui à la révision du SCOT du TCO sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).....	P.47

AXE N°2 : ÉVOLUTION & DYNAMIQUES SPATIALES

Portraits de quartiers.....	P.48
-----------------------------	------

AXE N°3 : MOBILITÉ

États généraux de la mobilité.....	P.49
------------------------------------	------

AXE N°4 : URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Analyse de la compatibilité des PLU avec le SAR/SCoT.....	P.50
Réalisation d'un guide PLU	P.51
Accompagnement de la Mairie de Saint-Denis.....	P.50
Analyse de l'application du PLU de Petite-Ile au sens de l'article L153-27 du code l'urbanisme	P.51
Réalisation d'un guide PLU	P.52

AXE N°5 : HABITAT & MARCHÉS IMMOBILIERS

Analyse de l'attractivité du patrimoine bâti.....	P.52
Monographies de quartiers CINOR.....	P.53

AXE N°6 : RISQUES NATURELS

Évaluation économique des risques côtiers en contexte de changement climatique....	P.54
Synergies project.....	P.55

AXE N°7 : OPEN DATA

Rencontres Géomatiques de La Réunion	P.56
--	------

AXE N°8 : INFORMATIQUE & RÉSEAUX

Data management, systèmes et réseaux.....	P.57
---	------

AXE N°10 : COOPÉRATION RÉGIONALE & OUTRE-MER

Mission de coopération aux Comores	P.58
--	------

Région Réunion

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Mission d'intérêt collectif

 Temps dédié à la mission : 47 jours

Suivi des indicateurs environnementaux du SAR 2011

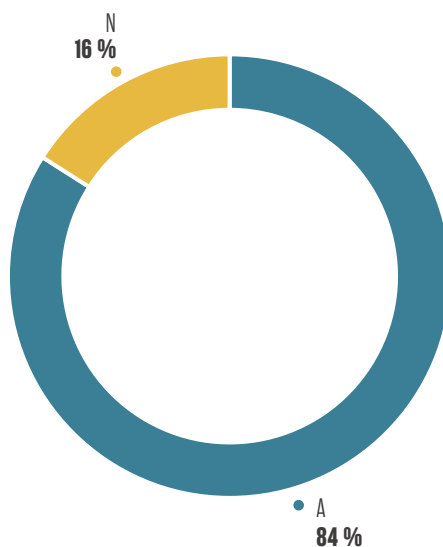
Des données environnementales au service de l'aménagement durable

OBSERVER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE POUR ANTICIPER L'AVENIR

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion, approuvé en 2011, fait l'objet d'une évaluation environnementale régulière conformément à l'article L.4433-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque année, l'AGORAH assure, pour le compte de la Région Réunion, le suivi des 23 indicateurs environnementaux définis lors de l'élaboration du SAR.

Elle réalise en interne la production et le suivi de 14 indicateurs et collecte les 9 autres auprès des partenaires institutionnels. Chaque indicateur fait l'objet d'un processus rigoureux comprenant : collecte des données, analyse contextualisée et validation partenariale, avant publication. Les résultats, méthodes et tendances observées sont ensuite synthétisés dans un rapport annuel qui permet un suivi continu et une évaluation approfondie de l'évolution du territoire.

C'est sur la base de ces évaluations annuelles que l'Assemblée plénière a, en 2021, approuvé la révision du SAR, afin de mieux confronter les évolutions constatées du territoire réunionnais aux ambitions et objectifs du schéma.



Répartition des surfaces de coupures d'urbanisation protégées par type de zonage au sein des PLU



En savoir plus sur : www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS

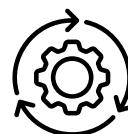
+ 86 ha



d'extension supplémentaire de la tache urbaine intermédiaire

entre 2022 et 2023

ÉVOLUTION DÉTAILLÉE PAR TYPE DE ZONES ENTRE 2012 & 2023



Zones denses

+ 673 ha

Zones étalées

+ 766 ha

Zones dispersées

- 96 ha

Territoire de l'Ouest

 **Axe n°1** - Planification territoriale Temps dédié à la mission : 92 jours

Accompagnement de la Région Réunion à la révision du SAR

Mettre l'expertise de l'AGORAH au service de La Réunion de demain

La révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion vise à doter l'île d'un document stratégique actualisé, à horizon 2050, intégrant les grandes transitions démographiques, écologiques, climatiques, économiques et sociétales.

L'AGORAH assure un appui transversal à la maîtrise d'ouvrage régionale sur l'ensemble de cette démarche de révision. Cet accompagnement est défini en articulation avec les prestations du marché public relancé par la Région en 2024, de sorte à favoriser la transversalité thématique et à renforcer l'ancrage local des travaux.

Cette mission permet de capitaliser sur les données produites dans les observatoires pilotés par l'agence, qui permettent d'améliorer la compréhension des dynamiques à l'œuvre sur notre territoire.

Les experts thématiques de l'AGORAH sont mobilisés au fil de la mission pour apporter leur contribution aux productions ou leur appui à l'animation des événementiels liés à cette révision du SAR (COSTRA, séminaires, Convention Citoyenne, etc.).



Les membres de la Convention Citoyenne du SAR



Étang Saint-Paul

Territoire de l'Ouest

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Temps dédié à la mission : 76 jours

Observatoire SCoT TO

Élaborer des indicateurs pour étudier l'évolution du Territoire de l'Ouest

Afin de suivre et évaluer les effets du SCoT 2017-2027 sur le territoire un observatoire a été mis en place en 2020. Validé en Bureau Communautaire du 4 novembre 2019, cette mission avait pour objectif dans un 1er temps de définir des indicateurs de suivi pertinents au regard des orientations et objectifs du SCoT 2017-2027 pour la création de l'observatoire et dans un 2^{ème} temps de réaliser une actualisation et une analyse annuelle de ces indicateurs.

Confiée à l'AGORAH dans le cadre d'un 1^{er} contrat de quasi régie conclue pour une durée de 5 ans, cet observatoire a permis depuis 2020 la production de 4 rapports d'observation du SCoT [2020, 2021, 2022, 2023]. La construction de cet observatoire et son actualisation dans le temps a constitué un élément essentiel de l'évaluation à mi-parcours du SCoT réalisée en 2022.

En décembre 2024, le contrat de quasi régie relatif à cette mission d'observatoire du SCoT est arrivé à échéance.

En 2025, le Territoire de l'Ouest a souhaité poursuivre cette démarche d'observatoire du SCoT à travers un nouveau contrat de quasi régie avec l'AGORAH.

En effet, malgré la révision en cours SCOT, le SCoT 2017-2027 modifié en 2022 reste en vigueur jusqu'à l'adoption du prochain envisagé en 2027.

Dans ce cadre, l'agence a travaillé en lien avec le Territoire de l'Ouest à la production d'une proposition technique et financière qui a abouti à la signature d'une convention permettant deux nouvelles actualisations [2025 et 2026].

L'AGORAH travaille actuellement à la mise à jour de l'ensemble des indicateurs. Pour cette nouvelle actualisation deux indicateurs viendront s'ajouter aux analyses : évolution de la consommation des ENAF (donnée dite orange) et évolution des flux d'artificialisation (donnée État / CEREMA).



En savoir plus sur :
www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS

6 
thématiques observées

32 
indicateurs

4 
indicateurs complémentaires

Tache urbaine, donnée dite orange, donnée Etat [CEREMA] & potentiels fonciers

Région Réunion

-  **Axe n°1** - Planification territoriale
-  Mission d'intérêt collectif
-  Temps dédié à la mission : 45 jours

Accompagnement à la mise en œuvre de la Gouvernance Aménagement

Un cadre de concertation pour répondre aux défis du foncier & du logement

Face aux défis de l'aménagement et à l'objectif de l'INSEE de construire 168 900 logements d'ici 2035 (soit environ 10 000 par an), la Région Réunion a missionné l'AGORAH pour l'accompagner dans la structuration et mise en œuvre d'une Gouvernance Régionale de l'Aménagement.

Dans ce cadre, l'agence a développé une analyse multicritère pour évaluer la viabilité des opérations. Cette méthodologie a été éprouvée par l'expertise de 15 projets en difficulté opérationnelle. Véritable outil d'aide à la décision, ce travail a permis à la collectivité d'aboutir à la création d'un cadre de financement complémentaire au FRAFU. Doté de 4 millions d'euros, ce nouveau dispositif s'appuie sur les indicateurs de l'AGORAH pour accélérer la production de logements sociaux. Cette gouvernance sera officiellement installée le 10 février 2026.

Qu'est-ce qu'une opération d'aménagement ?

« Une opération d'aménagement est une action volontariste répondant à un objectif d'intérêt général clairement défini [Art. L.300-1 du Code de l'urbanisme]. Pour être qualifiée comme telle, la jurisprudence exige une opération d'une consistance certaine sur un secteur significatif, intégrant une mixité d'activités et la réalisation d'équipements publics, garantissant ainsi une transformation cohérente et durable du territoire. »

INSTANCES PRÉVUES AU PROTOCOLE FRAFU

COMMISSION RÉGIONALE AMÉNAGEMENT
arrête le règlement du FRAFU et suit sa mise en œuvre

- détermine les orientations générales du fonds
- arrête la programmation financière sur 3 ans
- valide le bilan annuel FRAFU
- assure la coordination des acteurs en matière d'aménagement

Composition

- 3 Etat
- 3 CR
- 3 CD
- 2 association maires
- 2 par EPCI

Experts associés à titre consultatif

- Agorah
- ARMOS
- EPFR
- Aménageurs (SPL/SEM)

COMITÉ TECHNIQUE (RÉUNION 3 F/AN)

- Analyse territoriale des dossiers FRAFU
- Engagement des subventions FRAFU

Composition

- 2 Etat
- 2 CR
- 2 CD
- 1 commune (consultatif)
- 1 EPCI

SECRETARIAT DEAL

- présentation, compte-rendu, notification
- bilan annuel, évaluation FRAFU
- instruction demandes de financement (Région, État)
- assistance au montage des dossiers

AGORAH
Animation - Étude

GOVERNANCE AMÉNAGEMENT

COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL

- propose des thématiques & des problématiques de travail
- produit des données et analyses

Composition

- DEAL
- CR
- DÉPARTEMENT
- EPCI
- ARMOS
- Aménageurs (SPL/SEM)
- EPFR
- AGORAH

GROUPES TECHNIQUES (GT)

- Nombre & composition à géométrie variable en fonction des thématiques abordées

SECRETARIAT RÉGION

- présentation, compte-rendu et convocation aux réunions
- synthèse des résultats des travaux et formulation des propositions
- propose l'ordre du jour du CRA
- mobilise l'expertise territoriale pour formuler des analyses/propositions

Schéma de principe de la gouvernance aménagement

CIVIS

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Temps dédié à la mission : 4 jours

Observatoire du PLH de la CIVIS

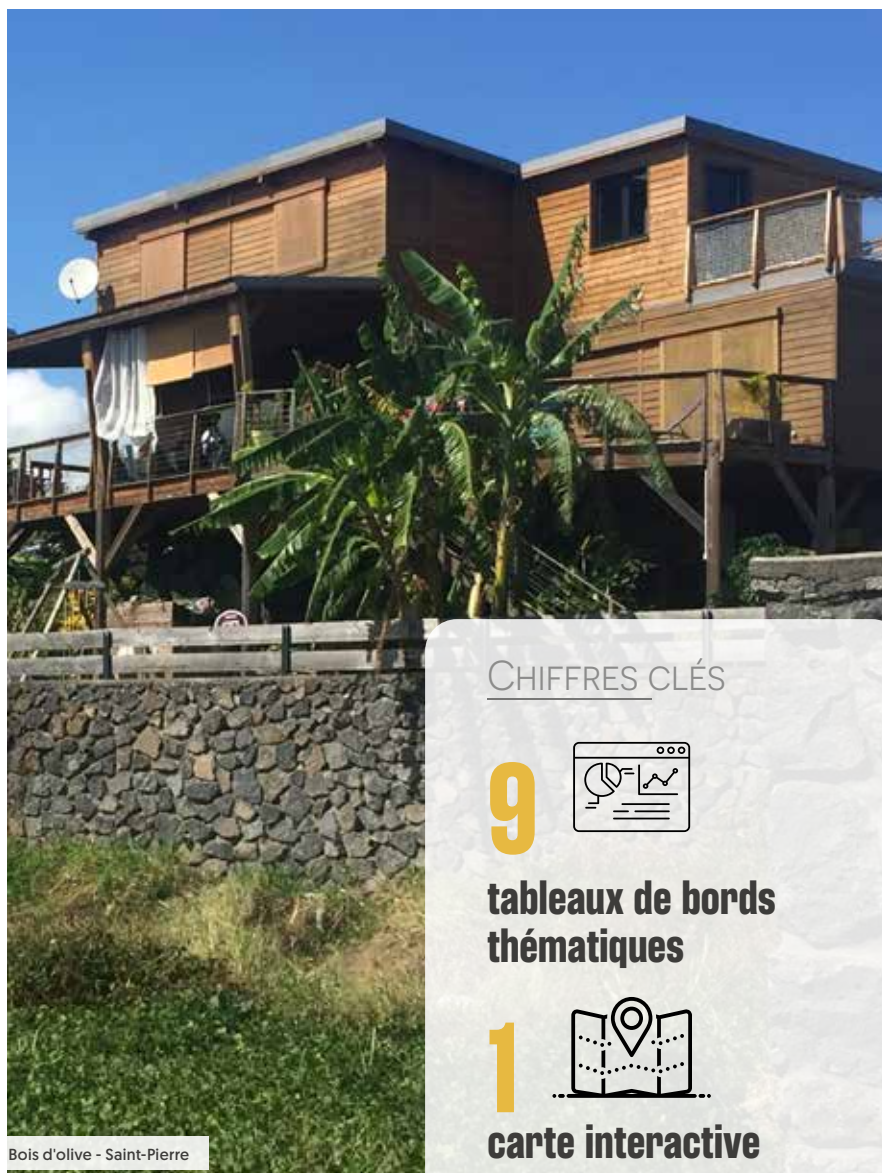
Structurer et animer des outils d'observation et d'analyse permettant la réalisation d'un état des lieux actualisé des dynamiques territoriales de l'habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLH exécutoire depuis le 1er octobre 2019, la CIVIS a missionné l'AGORAH courant 2023 afin de mettre en place un observatoire pour le suivi de l'application territoriale des orientations définies par le document réglementaire.

La structuration de l'observatoire, démarrée au second semestre 2023 en concertation avec les services de la CIVIS s'est poursuivie en 2024 avec la mise à disposition de tableaux de bords numériques permettant d'analyser la programmation de logement sur leur territoire à plusieurs échelles géographiques.

Il s'agira par la suite, de suivre annuellement l'ensemble des indicateurs afin d'analyser régulièrement les évolutions territoriales survenues sur le territoire du Sud, en les confrontant aux orientations définies par le PLH.

Dans le cadre de la convention une nouvelle actualisation des indicateurs a démarré en 2025 et sera présentée début 2026.



Bois d'olive - Saint-Pierre

CHIFFRES CLÉS

9 

tableaux de bords thématiques

1 

carte interactive

Territoire de l'Ouest **Axe n°1** - Planification territoriale Temps dédié à la mission : 91 jours

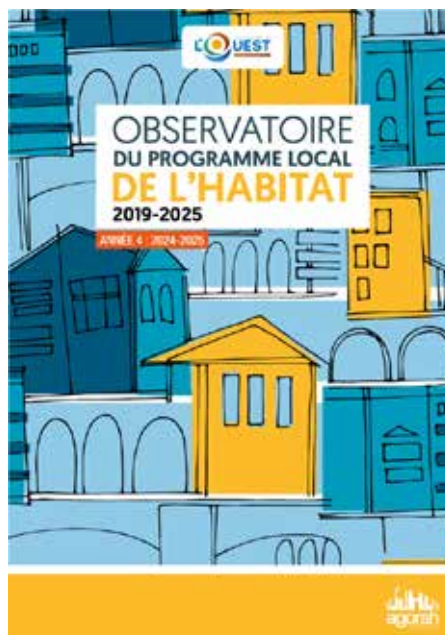
Observatoire du PLH du Territoire de l'Ouest

Structurer et animer des outils d'observations et d'analyses permettant la réalisation d'un état des lieux régulièrement actualisé des dynamiques territoriales du territoire sous le focal de l'habitat


Afin de mener un suivi régulier du troisième Programme Local de l'Habitat du Territoire de l'Ouest, un observatoire a été mis en place en 2020 dans le cadre d'une mission confiée à l'AGORAH. La loi climat et résilience du 28 août 2021 est venue modifier l'article L.302-1 du code de l'habitat et de la construction en imposant la création d'un observatoire habitat foncier dans les 3 ans après que le PLH ait été rendu exécutoire, soit, pour le PLH3 du Territoire de l'Ouest, avant le 15 décembre 2022. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs ont été créés et sont désormais actualisés annuellement en plus des indicateurs initiaux.

L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs a conduit à la rédaction d'un rapport de suivi annuel permettant l'évaluation des orientations et objectifs définis par le PLH à partir d'une lecture synthétique et visuelle des analyses réalisées. L'ensemble de ces travaux sont consultables sur le site de la collectivité.

L'élaboration conjointe de nouvelle convention avec les services du Territoire de l'Ouest courant 2025 a été suivie de la mise à jour des indicateurs qui seront présentés début 2026.



CHIFFRES CLÉS

6 
thématiques

28 
indicateurs



Savanah - Saint-Paul

Région Réunion

Axe n°1 - Planification territoriale

Temps dédié à la mission : 9 jours

Appui technique à la trajectoire ZAN régionale & à l'animation de la CRG - ZAN

Apport d'expertises pour la définition de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette de La Réunion

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, plus communément appelée « loi Climat & Résilience », a posé un cadre permettant d'atteindre l'objectif du [ZAN] Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Cette dernière instaure l'objectif de réduire, d'ici 10 ans, la consommation d'espace par rapport à celle qui fut observée pendant la dernière décennie. En pratique, il s'agit d'introduire dans tous les documents de planification d'échelle régionale la notion d'une « trajectoire » permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols.

La collectivité régionale avait jusqu'au 22 novembre 2024 pour inscrire dans le SAR des objectifs de réduction d'artificialisation pour le territoire de La Réunion.

La Région a fait le choix d'inscrire la définition de cette trajectoire dans le cadre des travaux de révision générale du SAR mais souhaite toutefois fixer dans les délais de la loi une trajectoire ZAN régionale, concertée avec les membres de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols [CRG - ZAN].

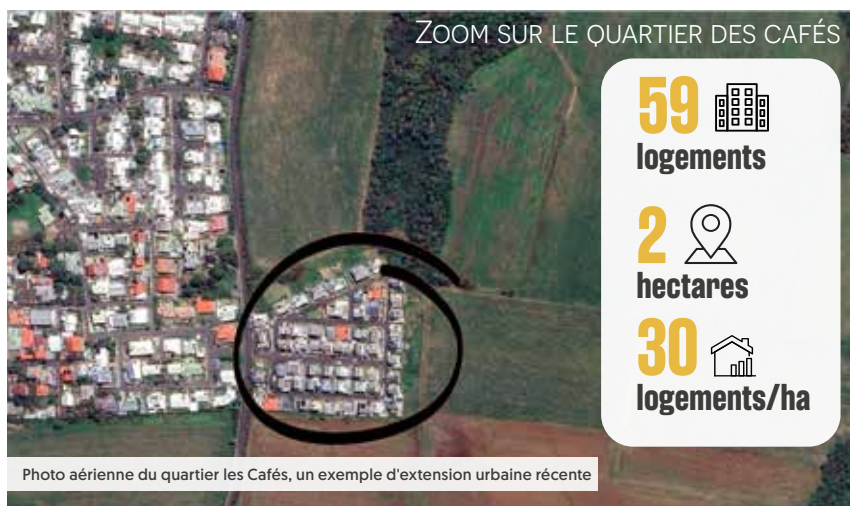
Cette instance doit articuler et associer les institutions politiques et les acteurs de l'aménagement dans un processus de choix collectif.

Dans ce cadre, l'AGORAH est en cours de production d'un rapport portant sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et présentant les chiffres de consommation d'espaces issus de deux sources de données : la donnée dite orange et la donnée État / CEREMA. Le rapport s'articule en deux grandes parties. Une première se focalisant sur la période 2011 - 2021 et une deuxième partie observant la consommation d'espaces depuis 2021 jusqu'à aujourd'hui.

CHIFFRES CLÉS



2 699 ha
d'espaces consommés
2011-2024



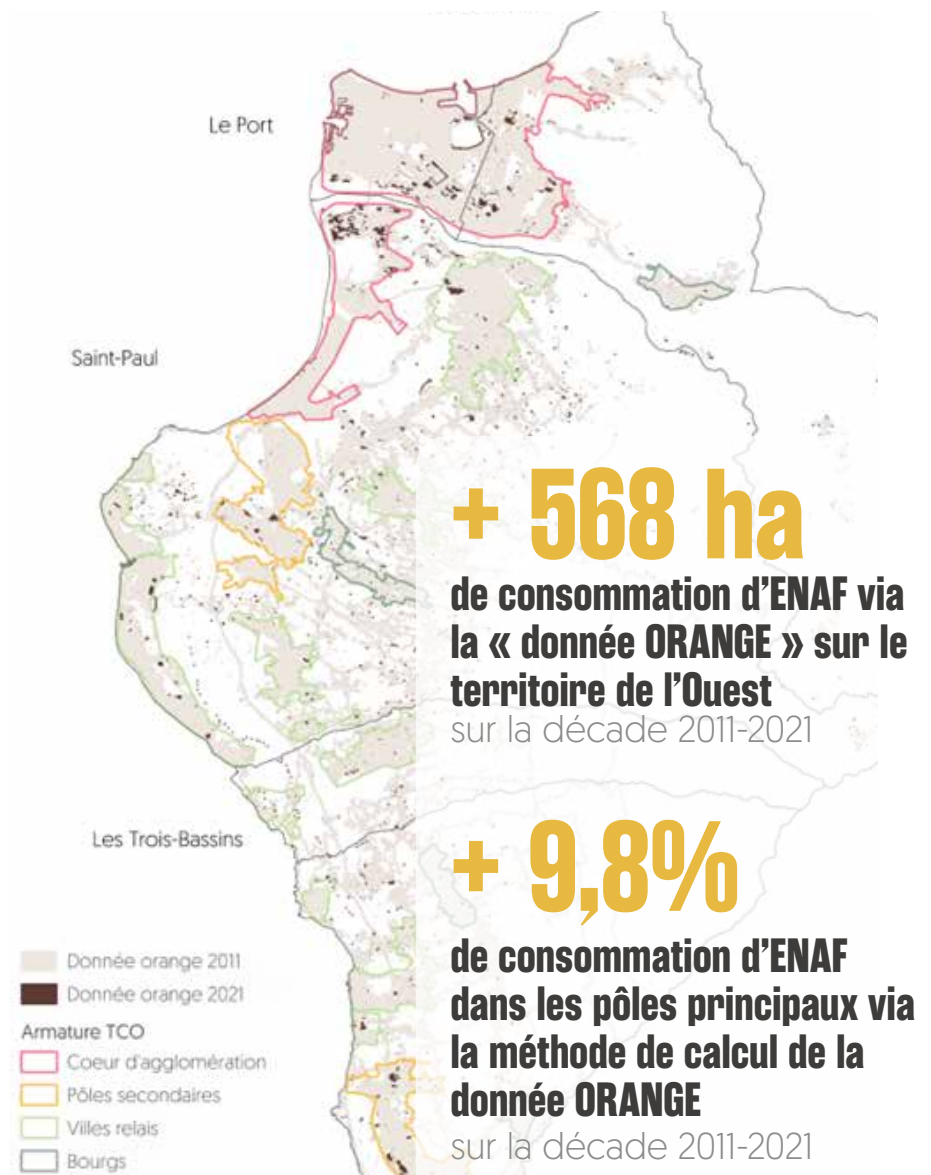
Territoire de l'Ouest

 **Axe n°1** - Planification territoriale Temps dédié à la mission : 32 jours

Appui à la révision du SCOT du TCO sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Alimenter les travaux de révision du SCoT en le complétant par des focus réglementaires et thématiques

L'AGORAH a accompagné le territoire de l'Ouest dans le cadre de la révision du SCOT afin d'évaluer les possibilités pour le TCO en termes d'aménagement pour la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), imposé par la loi Climat et Résilience. Il s'agissait ainsi d'évaluer de façon théorique et territorialisée les possibilités de la collectivité de l'Ouest en termes d'aménagement pour s'adapter aux évolutions législatives. L'AGORAH a ainsi réalisé une analyse rétrospective et multiscale de la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers (ENAF). Cette analyse a permis d'analyser et de mesurer l'extension urbaine sur plusieurs échelles et pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité à partir des données CEREMA, tache urbaine et la donnée dite "orange" de l'AGORAH. Le travail est toujours en cours pour 2026 avec la mise à jour annuelle des indicateurs de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur son territoire.



AGORAH

 **Axe n°2**- Évolution & dynamiques spatiales

 Temps dédié à la mission : 11 jours

Portraits de quartiers

Observer, analyser & comprendre les territoires à toutes les échelles

Initiée sur demande des intercommunalités, en charge notamment des politiques locales de l'habitat, la mission « Portraits de quartiers » est une des concrétisations emblématiques de l'agence pour une meilleure connaissance de notre territoire.

Cette étude propose en effet un regard sur plusieurs thématiques clés, notamment la démographie et l'habitat, et pose les bases de l'évaluation de nos territoires à différentes échelles d'analyses [régionale, intercommunale, communale et au quartier PLH].

Le rendu se fait sous forme de tableaux de bords numériques directement consultables sur tous supports [ordinateur, tablette, smartphone] permettant ainsi un accès facilité à l'information. Cet état des lieux exhaustif s'adresse en premier lieu à nos partenaires travaillant au quotidien sur ces questions, mais permet également d'informer les élus et le grand public sur la situation précise de leurs territoires.

FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES TERRITORIALES RÉUNIONNAISES

L'année 2025 a été consacrée à la mise à jour des Portraits de quartiers des cinq intercommunalités de La Réunion en fonction de la mise à disposition des données.

La mise à disposition des tableaux de bords se fait également par le biais du site internet de l'AGORAH mais également de la plateforme d'échanges d'informations géographiques de l'AGORAH, PEIGEO, afin de permettre aux partenaires et au grand public, d'accéder facilement à ces données.

Une migration vers un nouvel outil pourra être étudiée en 2026 afin de permettre une amélioration des Portraits de quartiers en intégrant de nouveaux indicateurs et des analyses qualitatives.

CHIFFRES CLÉS

11 
thématiques

28 
indicateurs



Accéder aux portraits de quartiers : www.agorah.com



Région Réunion **Axe n°3- Mobilité** Temps dédié à la mission : 5 jours

États généraux de la mobilité

La feuille de route signée pour sortir du coma circulatoire

Le 29 août 2025, la Région Réunion et les autres Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), la CASUD, la CINOR, la CIREST, la CIVIS et le TO, en présence d'île de La Réunion Mobilités, de la Commission Nationale du Débat Public et de l'État, ont signé la Feuille de route partenariale des mobilités de La Réunion. Fruit des conclusions des États Généraux des Mobilités, cette feuille de route pose un cadre d'action partenarial d'une ambition inédite pour les mobilités à La Réunion.

En effet, pour la première fois, toutes les AOM s'accordent sur une vision commune à l'échelle du territoire. Cet accord est le fruit d'un an et demi de travail auquel a participé l'AGORAH pour faire émerger une vision commune, pour faire arbitrer sur les priorités et faire remonter l'ensemble

des projets des AOM en réponse à la vaste consultation citoyenne.

Elle place le projet ferroviaire «Réunion Express », 140 km entre Saint-Benoît et Saint-Joseph, via notamment Saint-Denis et Saint-Pierre, comme colonne vertébrale d'un futur réseau global, intermodal et coordonné.

Autour de cet axe structurant, le maillage des mobilités dans chaque bassin se renforce avec la modernisation et la poursuite du développement des transports en commun, la création de pôles d'échanges multimodaux et un soutien fort aux mobilités douces.

Dès aujourd'hui, des réalisations concrètes préfigurent cette dynamique collective, qui s'inscrit dans une trajectoire échelonnée à court, moyen et long terme.



Bus Citalis - Saint-Denis



Région Réunion

Axe n°4 - Urbanisme réglementaire

Mission d'intérêt collectif

Temps dédié à la mission : 123 jours

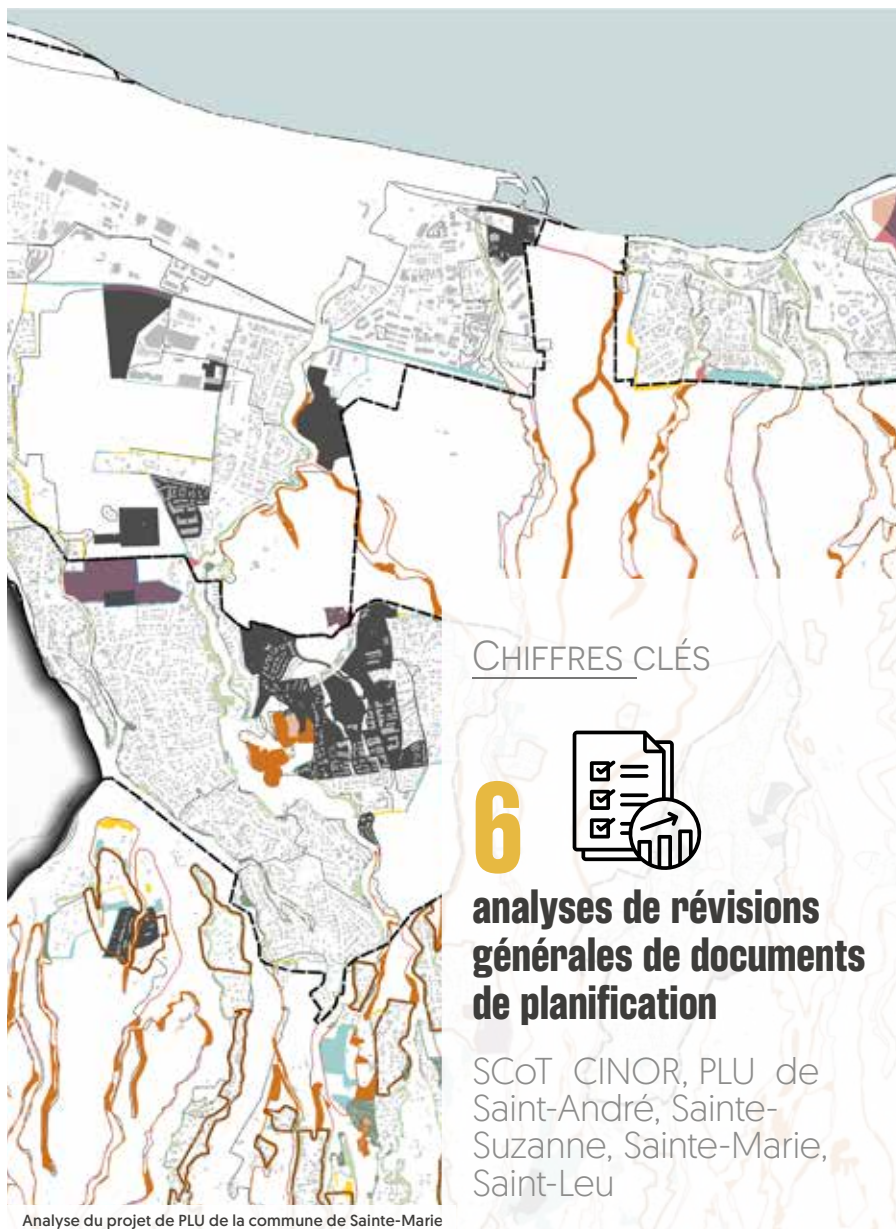
Analyse de la compatibilité des PLU avec le SAR/SCoT

Concilier projets urbains communaux & respect de la hiérarchie des normes

Dans le cadre de sa double mission de suivi de la mise en œuvre du SAR et d'animation de la base permanente des POS/PLU, l'AGORAH propose aux partenaires une expertise, afin de les accompagner dans l'analyse des futurs SCOT et PLU initiés par les collectivités. L'agence réunit, sous forme de notes techniques, des éléments d'analyse et d'observation quant à la compatibilité des projets de SCOT et de PLU au regard des prescriptions du SAR. Ainsi, une lecture approfondie des pièces constitutives des projets de SCOT et de PLU [SCOT : rapport de présentation, PADD, DOO / PLU : rapport de présentation, PADD, OAP, règlement et pièces graphiques] permet de repérer les éventuelles incompatibilités et les incohérences avec le SAR.

L'objectif de l'agence, à travers son expertise, est d'apporter un matériau technique afin de faciliter la lecture des projets de SCOT et de PLU.

Engagée par ailleurs dans une démarche concertée et participative, l'AGORAH provoque une réunion d'échanges avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les services de l'Etat (DEAL, DAAF), ainsi qu'à l'EPCI concerné et transmet l'ensemble des documents produits (notes techniques et cartographies).



CHIFFRES CLÉS

6



analyses de révisions générales de documents de planification

SCoT CINOR, PLU de Saint-André, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Leu

Analyse du projet de PLU de la commune de Sainte-Marie

AFD - DEAL Réunion

 **Axe n°4** - Urbanisme réglementaire Temps dédié à la mission : 118 jours

Réalisation d'un guide PLU

Accompagner l'amélioration des documents d'urbanisme pour faciliter leur approbation

Le temps d'élaboration ou de révision d'un Plan Local d'Urbanisme est estimé entre 2 et 3 ans de manière générale. Pourtant, on constate sur le territoire local des durées de procédure qui s'allongent de façon parfois anormale (plus de 10 ans).

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces délais : les différentes évolutions législatives depuis 2010 (loi SRU, loi ALUR, loi ELAN, loi Climat et Résilience, ...), le manque de justification du projet de territoire de la commune, les incompatibilités entre le projet de PLU et les documents de planification supra, etc.

Ce guide a pour objectifs de :

- présenter le cadre réglementaire du contenu du PLU afin d'établir, pour chaque partie du PLU, les éléments réglementaires obligatoires qui sont attendus et qui, à défaut d'être correctement traités, pourraient induire des réserves dans l'avis des services de l'Etat.
- préciser les attendus des services de l'État pour chaque partie, en focalisant sur l'intégration de quelques politiques sectorielles, en particulier sur les pièces du PLU qui encadrent les autorisations d'urbanisme (règlement et OAP) et mettre en valeur des bonnes pratiques, à l'aide d'illustrations et de retours d'expérience.

Un focus sera réalisé sur les OAP, outil trop peu utilisé jusqu'à présent et qui pourrait permettre de traiter des différents enjeux de l'aménagement du territoire avec une vision « projet ».

— proposer des méthodes pour faire émerger clairement un projet politique d'aménagement du territoire.

Ce guide, principalement à destination des élus et des services techniques

des collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, a été finalisé en décembre 2025.



Télécharger le guide PLU :
www.agorah.com

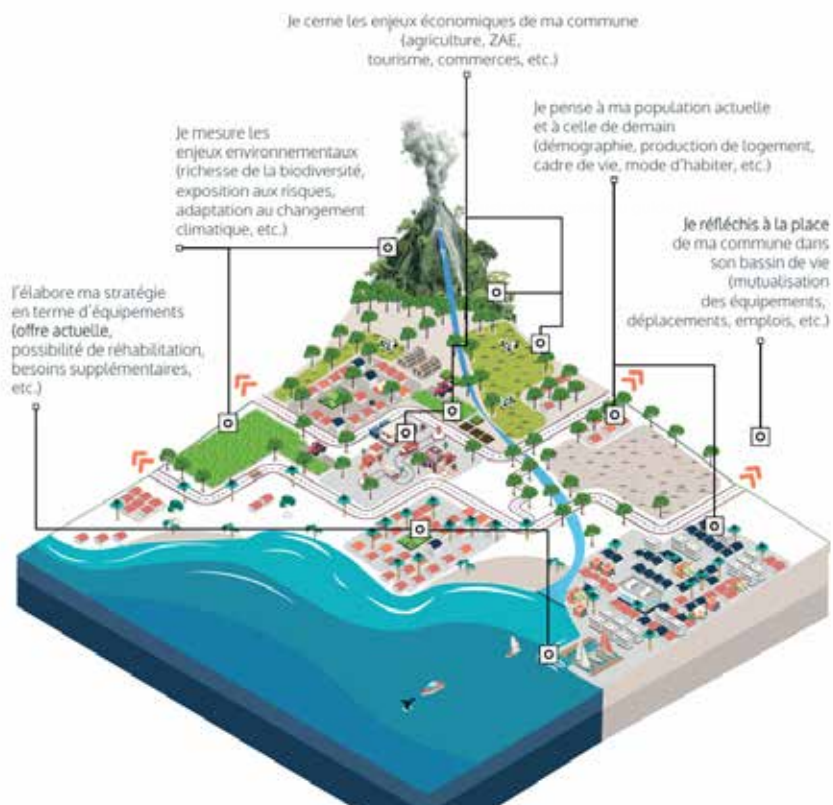


Illustration extraite du guide PLU

SHLMR

Axe n°5 - Habitat & marchés immobiliers

Temps dédié à la mission : 37 jours

Analyse de l'attractivité du patrimoine bâti

Un diagnostic territorial au service des arbitrages stratégiques du parc social

En juin 2025, la Société d'Habitation à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR) a de nouveau sollicité l'appui de l'Agorah, dans le cadre de la mise à jour de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) qui s'étend jusqu'à l'horizon 2030. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux initiés en 2019 et vise à réévaluer le potentiel attractif du patrimoine bâti du bailleur social, en lien avec son environnement territorial, social et urbain immédiat.

La mission confiée à l'AGORAH en 2025 consiste à actualiser le diagnostic d'attractivité territoriale des opérations de la SHLMR, en s'appuyant sur des variables exogènes caractérisant les contextes d'implantation.

L'enjeu de cette nouvelle étude est double :

- d'une part, mesurer les évolutions du contexte territorial depuis 2019, à travers les transformations du réseau d'équipements, des mobilités et des structures urbaines ;
- d'autre part, outiller la SHLMR dans ses arbitrages stratégiques, en identifiant les sites les plus favorables à la requalification, à la diversification ou à la densification de son patrimoine.

La mission conduite en 2025 pour le compte de la SHLMR constitue la première étape d'un travail plus large de mise à jour du diagnostic territorial d'attractivité. Cette première phase, centrée sur l'évaluation du potentiel attractif du patrimoine bâti à partir de variables contextuelles, a permis d'actualiser le système de notation et de fournir une lecture harmonisée des environnements territoriaux dans lesquels s'inscrit le parc du bailleur.

Une seconde phase est programmée en 2026 et portera sur la mise à jour de la classification des territoires réunionnais (étude interne Agorah), réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) et d'une classification non supervisée.

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine résidentiel de la SHLMR

29 304
logements



CINOR **Axe n°5** - Habitat & marchés immobiliers Temps dédié à la mission : 5 jours

Monographies de quartiers CINOR

Suivre et évaluer le Programme Local de l'Habitat 3 à l'échelle des quartiers

L'AGORAH a été sollicitée dès 2017 par la CINOR afin de réaliser une mission d'actualisation des monographies de quartiers en recensant les opérations financées par l'Etat sur la période du PLH et celles en programmation pour les années futures. Cette sollicitation a donné lieu à un partenariat en 2017-2018 renouvelé depuis annuellement.

Depuis l'approbation de son PLH3, la CINOR a souhaité que l'AGORAH poursuive cette mission en permettant un suivi des objectifs du PLH quasiment en temps réel. Les monographies actualisées constitueront ainsi le référentiel de préparation et de travail lors des réunions semestrielles de PPA.

Aussi, afin de permettre une meilleure accessibilité des résultats de l'observatoire à la CINOR et aux partenaires de travail, la diffusion de ces résultats se fait désormais à travers deux accès sécurisés sur le site Peigeo.re. L'objectif est de permettre une analyse simplifiée et le partage des données, grâce à l'outil de visualisation de données PROMPTO.

Cette solution, permet de créer des tableaux de bord interactifs, efficaces et design, et d'avoir une information à plusieurs échelles géographiques sur un même tableau de bord (quartiers, communes, CINOR).

Dans le cadre d'un nouveau conventionnement validé courant 2025, une actualisation de ces travaux est en cours.



8
tableaux de bord thématiques



1
carte interactive



Sainte-Clotilde - Saint-Denis

DEAL Réunion - BRGM

- Axe n°6** - Risques naturels
- Mission d'intérêt collectif
- Temps dédié à la mission : 22 jours

Évaluation économique des risques côtiers en contexte de changement climatique

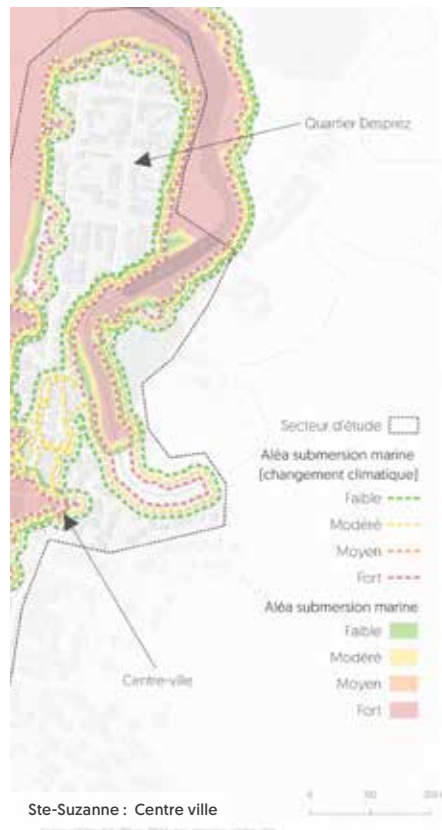
ESTIMER LE COÛT DE L'INACTION

Dans la continuité de l'accompagnement engagé auprès du BRGM, et de la DEAL, l'AGORAH a poursuivi en 2025 ses travaux visant à évaluer les impacts financiers des risques côtiers sur le littoral de La Réunion et à appuyer l'élaboration de stratégies d'adaptation territorialisées. En mobilisant son expertise en aménagement et ses bases de données spécialisées, notamment la base PERVAL issue des transactions notariales, l'agence a approfondi l'analyse des secteurs identifiés lors de la phase précédente.

Sur la base des travaux de terrain et des données par l'AGORAH, le BRGM a conduit une évaluation fine du coût potentiel de l'inaction face aux aléas de submersion marine et de recul du trait de côte. Ces travaux permettent d'objectiver les niveaux de vulnérabilité et constituent un socle d'aide à la décision pour l'adaptation des leviers d'action par les services de l'État.

Les premiers résultats ont été présentés lors d'un comité de pilotage associant la DEAL, le BRGM, l'AGORAH, et des représentants de collectivités (Région, CINOR), et notamment ceux des communes concernées.

Cet échange a permis de mieux saisir les besoins d'accompagnement des communes et pour se faire nous avons proposé d'enrichir le rapport final par des retours d'expériences et un état des dispositifs mobilisables, dans une logique d'aide à la décision adaptée au contexte réunionnais.



CHIFFRES CLÉS

3 sites d'études

Sainte-Suzanne, Saint-Denis, Saint-Leu

LES BIENS CONCERNÉS DANS LES TROIS SITES D'ÉTUDE




394 bâtiments

94 entreprises dont 72 identifiées par leur SIRET

33 équipements

6 ouvrages de protections

Union Européenne

-  **Axe n°6** - Risques naturels
-  Mission d'intérêt collectif
-  Temps dédié à la mission : 75 jours

Synergies project

Favoriser la culture de la préparation aux risques

SYNERGIES s'attache à concevoir et expérimenter des dispositifs innovants visant à renforcer la préparation des citoyens, des communautés, du système éducatif, des administrations publiques, des entreprises et des acteurs du risque face aux crises et situations d'urgence. Ce projet mobilise 16 partenaires européens, parmi lesquels deux structures réunionnaises : Science Réunion et l'AGORAH. La Réunion figure d'ailleurs parmi les trois terrains d'étude retenus pour la durée du projet, aux côtés de Malte et Rotterdam.

En 2024, des sessions de travail ont réuni les autorités locales, des acteurs de la société civile et des institutions publiques afin de mieux cerner les besoins spécifiques du territoire en matière de gestion des risques et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents.

L'AGORAH a également pris part, en tant que membre du jury, au Hackathon Inov4safe organisé par la Préfecture de La Réunion. Cet événement, visait à stimuler la créativité et l'innovation autour de solutions numériques pour améliorer la gestion des crises et des risques.

Cette expérience s'inscrit dans une démarche, visant à encourager l'émergence de solutions locales et à renforcer les capacités de résilience des communautés face aux crises futures.

Les informations recueillies lors de ces échanges ont été systématiquement remontées aux équipes du consortium, permettant d'ajuster les approches, d'adapter les dispositifs à la réalité de chaque territoire.



Accueil de la délégation européenne SYNERGIES à l'AGORAH

CHIFFRES CLÉS

18 
mois de travaux consolidés

présentation des propositions & dispositifs issus de la phase d'exploration

5 
jours d'atelier avec le consortium à La Réunion

+ 40 
acteurs locaux mobilisés



Accéder au site du projet : synergiesproject.eu



AGORAH, Université, Technopole, Région Réunion, Office de l'eau, GéoLab, IRD

 **Axe n°7** - Open data

 Mission d'intérêt collectif

 Temps dédié à la mission : 31 jours

Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR)

Un focus sur les risques à La Réunion (à la Cité du Volcan)

Les Rencontres Géomatiques de La Réunion sont co-organisées chaque année par l'AGORAH, la société Geolab, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), la Région Réunion, la Technopole de La Réunion et l'université de La Réunion depuis 2017.

Ces rencontres sont organisées autour d'un cycle de conférence portant sur diverses thématiques : l'aménagement du territoire, la modélisation spatiale, l'intelligence artificielle, les risques naturels, ou encore la collecte et la gestion des données géographiques.

Depuis 2017, les RGR ont permis de consolider une communauté d'acteurs qui ne cesse de s'élargir et de créer des synergies nécessaires à la mise en place de programmes de recherche et d'innovations qui répondent aux enjeux sociétaux, climatiques, sanitaires et technologiques de nos territoires.

LES RGR EN 2025

Cette huitième rencontre qui a eu lieu le 18 septembre 2025 à la Cité du Volcan avait pour fil rouge la thématique des risques.

L'objectif de ces rencontres était de partager les savoirs, de confronter les pratiques et tracer avec l'ensemble des acteurs des voies nouvelles. À l'heure où les risques s'intensifient

et se diversifient, ces rencontres invitaient les acteurs à dépasser les cloisonnements, à unir leurs compétences et à transformer la géomatique comme agrégateur de compétences et de savoir.

Les différentes présentations ont mis en lumière les études et projets dédiés à la gestion des risques, qu'ils soient littoraux, terrestres ou encore climatiques.

L'AGORAH a pu y présenter ses premiers travaux sur l'utilisation des données COSIA et LIDAR Haute Densité produite par l'IGN, pour la détection et l'estimation du volume de végétation à La Réunion.



Présentation de l'AGORAH aux RGR 2025

CHIFFRES CLÉS

8^{ème} 
édition

1 150 
participants,
en 8 éditions

120 
présentations

6 
villages d'exposants

AGORAH

 **Axe n°8** - Informatique & réseaux Temps dédié à la mission : 20 jours

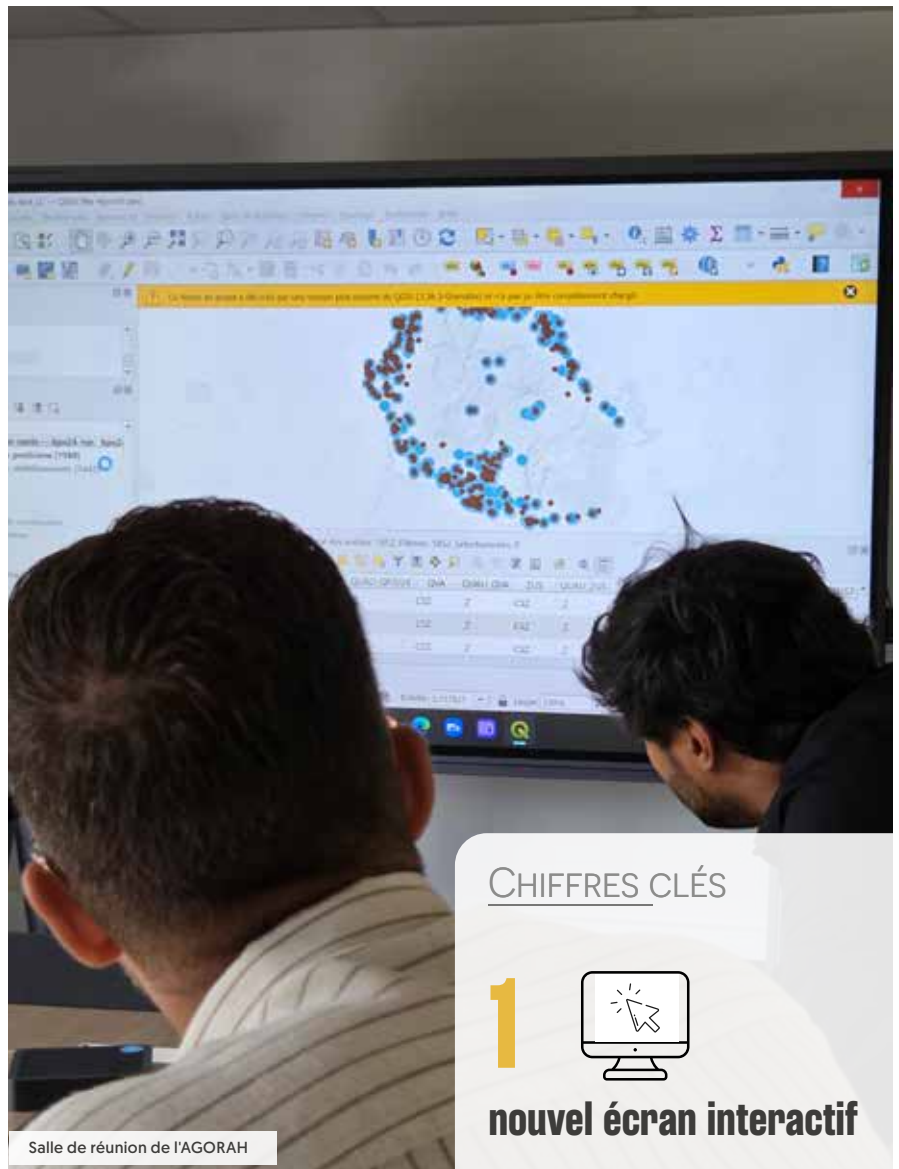
Data management, systèmes et réseaux

L'innovation interne au service du territoire

En 2025, la gestion du parc informatique a été marquée par le renouvellement du dispositif audiovisuel des locaux, avec l'acquisition d'un écran interactif venant remplacer un équipement devenu vieillissant. Ce choix répond à un objectif concret : améliorer la qualité d'accueil et de travail lors des réunions, ateliers et temps de restitution organisés au sein de l'agence.

La qualité d'accueil des partenaires constitue un enjeu central pour l'AGORAH : ce sont les échanges, la qualité de ces interactions qui font vivre l'agence, ses travaux et ses observatoires. En modernisant l'outil de projection et d'animation, l'agence renforce ses conditions d'accueil, de lisibilité des supports et de confort pour les participants.

Le caractère interactif de cet équipement ne relève pas d'un simple ajout technique. Il constitue un levier méthodologique pour les équipes, en élargissant la palette d'outils d'animation mobilisables : manipulation directe de cartes et de documents, annotation collective, co-construction en séance, et facilitation des échanges. Cette évolution contribue à rendre les temps de travail plus dynamiques, plus participatifs et plus efficaces, au service des nombreux jalons de concertation et de production collective organisés dans les locaux de l'AGORAH.



CHIFFRES CLÉS

1**nouvel écran interactif**

Europe, Ministère des Affaires Étrangères, Département de La Réunion

🕒 **Axe n°9** - Coopération régionale & outre-mer

🕒 Temps dédié à la mission : 45 jours

Mission de coopération aux Comores

L'appui à l'aménagement du territoire de l'île de Mohéli

La préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont des enjeux qui engagent une mobilisation à l'échelle de l'océan Indien. L'AGORAH accompagne depuis 2020 les acteurs de l'île de Mohéli, la plus préservée de l'archipel des Comores et classée Réserve de Biosphère de l'UNESCO, mais qui doit faire face à une urbanisation rapide, avec une population qui pourrait doubler d'ici 2040.

L'AGORAH a ainsi appuyé entre 2020 et 2022 le Ministère de l'Aménagement comorien à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT) de Mohéli et depuis fin 2023, met en œuvre une nouvelle mission consistant à appuyer sa mise en œuvre. Cette mission s'inscrit dans l'accord de coopération entre le Département de La Réunion et le Gouvernorat de l'île autonome de Mwali et bénéficie du financement du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Un dernier déplacement a été réalisé aux Comores en février 2025. Il était principalement dédié à l'accompagnement de la Secrétaire technique du SAT dans l'animation territoriale et au lancement opérationnel des actions du SAT. Accompagnée de la DEAL Réunion et d'une juriste comorienne, un focus a été fait sur les risques naturels et

les aspects règlementaires et enjeux fonciers associés à la planification de l'aménagement.

L'AGORAH a également accompagné le Parc National de Mohéli, en collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets, pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la gestion des déchets à partir des vidéos réalisées en 2024.



Elaboration d'une fresque de l'aménagement avec le Ministère de l'Aménagement comorien (février 2025)

CHIFFRES CLÉS

3 

ateliers organisés

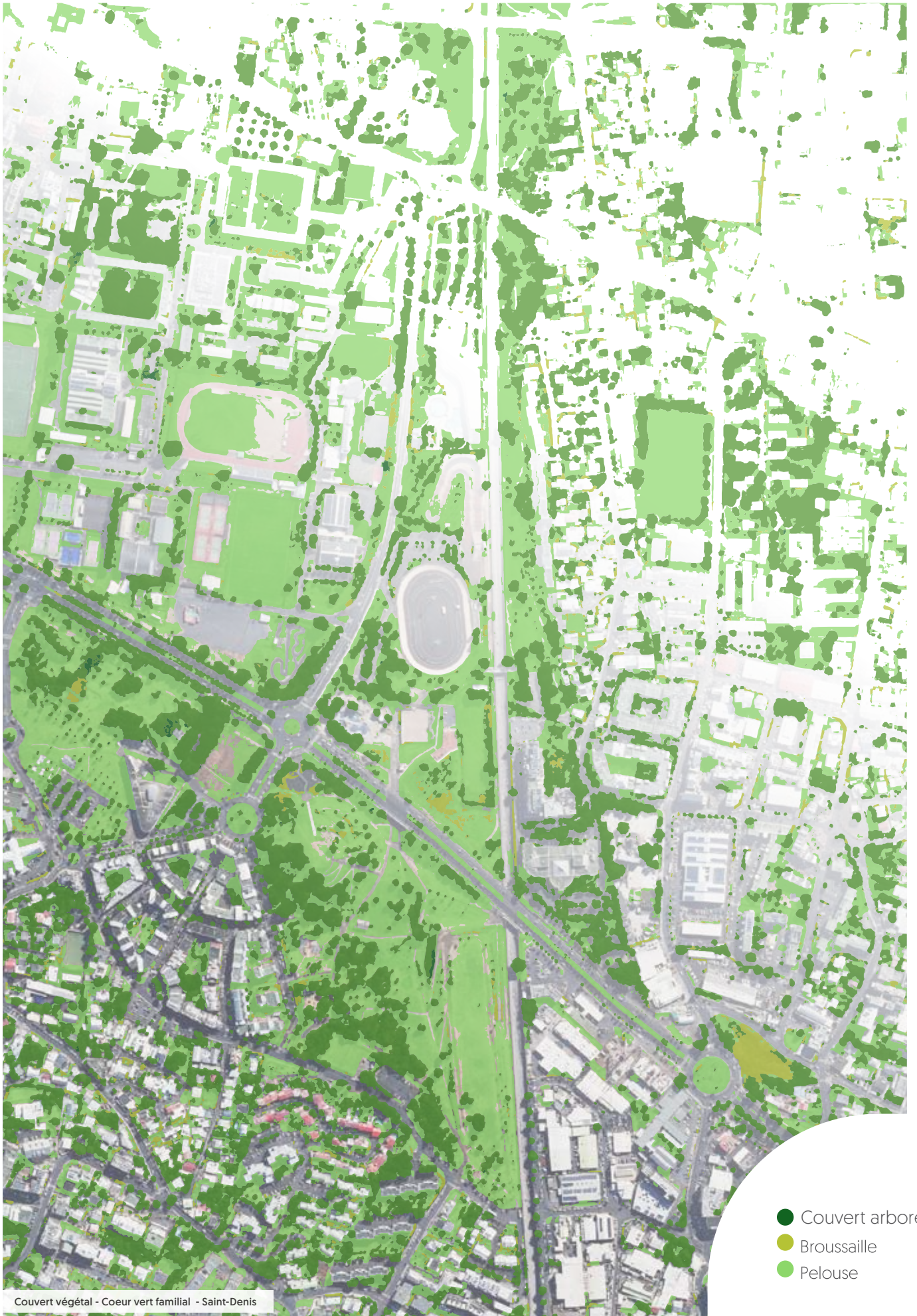
+ 65 

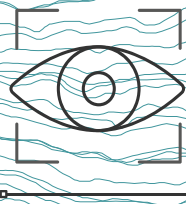
personnes ont bénéficié de formations sur l'ensemble de la mission



En savoir plus sur :
www.agorah.com







FOCUS : AMBITION PLANÈTE

Depuis 4 ans l'AGORAH participe au côté d'autres partenaires au congrès Ambition Planète qui s'est déroulé à la Nordev les 4 et 5 novembre 2025. L'AGORAH co-anime notamment un atelier sur l'aménagement et l'urbanisme.

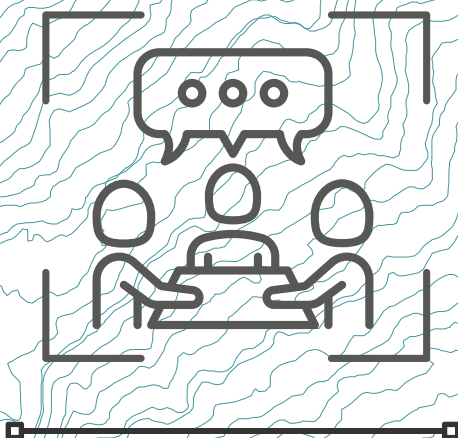
Au sein de cet atelier, l'AGORAH, le CAUE et le CIRBAT ont abordé sous différents angles propres à leurs cœurs de métiers respectifs (aménagement, architecture, bâti tropical) la question : **Comment adapter le bâti face aux événements climatiques de plus en plus extrêmes (cyclones) ?**

A partir du retour d'expérience du cyclone Garance, ils ont interrogé la trentaine de partenaires présents au sein de trois groupes traitant des différentes facettes de ce sujet, dans le but d'identifier les enjeux de nos problématiques de construction en milieu tropical :

1. Comment entretenir les matériaux face au vieillissement ?
2. Comment garantir le respect des normes dans l'auto-construction ?
3. Quel est le plus gros facteur de sinistre ?

L'objectif de l'atelier et du congrès Ambition Planète est de s'interroger collectivement sur nos choix de construction, nos choix de vie et favoriser l'engagement des parties prenantes sur le développement durable de notre territoire.





Les participations **de l'agence**

Les participations de l'agence

en 2025

Janvier

CTAS DEAL, 24 janvier 2025

**RÉUNION TECHNIQUE
MÉTHODOLOGIE DONNÉE
CONSOMMATION D'ESPACES**,
Région Réunion, SMEP Grand
Sud, AGORAH, 29 janvier 2025
2024

Février

ATELIER SAR/PAYSAGE, Parc
National - 13 février 2025

ATELIER TERRITORIAL, CINOR -
20 février 2025

CDHH, 20 février 2025

MISSION AUX COMORES, 21
février – 1er mars 2025

Mars

**RÉUNION TECHNIQUE
MÉTHODOLOGIE DONNÉE
CONSOMMATION D'ESPACES**,
Région Réunion, SMEP Grand
Sud, AGORAH 3 mars 2025

**RÉUNION TECHNIQUE
MÉTHODOLOGIE DONNÉE
CONSOMMATION D'ESPACES**,
Région Réunion, SMEP Grand
Sud, AGORAH 19 mars 2025

SÉMINAIRE RUCH, Mairie de
Saint-Denis, 20 mars 2025

**COTECH ÉTUDE DE
PROGRAMMATION DU CHAMP
DE FOIRE**, Mairie de Bras-Panon,
27 mars 2025

**CONFÉRENCE INSEE "PORTRAIT
DE TERRITOIRE"**, 28 mars 2025

CDHH, 31 mars 2025

Avril

RENCONTRES AGIR MOBILITÉS,
1 avril 2025

**ATELIER ECOCITE ZIP FORMES
URBAINES**, Plastic Odyssey, TCO,
10 avril 2025

**CONFÉRENCE AVCOI - PLASTIC
ODYSSEY**, Port maritime, 11 avril
2025

**COSUI BD TOPAGE – VISIO-
CONFÉRENCE**, 11 AVRIL 2025

LES MATINÉES DE L'IMMOBILIER,
Université de La Réunion, 17 avril
2025

FORUM LOGEMENT SOCIAL,
ARMOS, 17 avril 2025

ATELIERS GEO OUTRE-MER,
SEAS-OI, 17 au 25 avril 2025

COMITÉ TECHNIQUE HABITAT,
CINOR – 22 avril 2025

**CONFÉRENCE SUR LE BILAN
DU MARCHÉ IMMOBILIER
PROFESSIONNEL**, INOVISTA, 23
avril 2025

**CONFÉRENCE FONDATION
POUR LE LOGEMENT DES
DÉFAVORISÉS**, 24 avril 2025

**ATELIER OBSERVATOIRE
ÉNERGIES RÉUNION**, SPL
Horizon, 24 avril 2025

**CONFÉRENCE
INTERCOMMUNALE DU
LOGEMENT DE LA CINOR**, 29
avril 2025

SIGNATURE CONVENTION ACV,
Mairie de Saint-Louis, 30 avril
2025

Mai

**SALON DE LA MAISON - 36ÈME
ÉDITION**, Nordev, 6 mai 2025

ATELIER PAS CIREST, 20 et 21 mai
2025

**CONFÉRENCE
INTERCOMMUNALE DU
LOGEMENT DE LA CINOR**, 22 mai
2025

AG DU CAUE, 28 mai 2025

COTECH CESAR, visio, 28 mai
2025

Juin

JOURNÉE ECOCITÉ, 3 et 4 juin
2025

CESAR, Région Réunion, 4 juin
2025

**RÉUNION PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE LA CINOR**,
05 juin 2025

**RÉUNION THÉMATIQUE
RÉVISION DU SAR « ZAN,
ARMATURE, LOGEMENT,
RURALITÉ, PROJET URBAIN »**,
AGORAH, 6 juin 2025

**MATINÉE DATA & IA AU
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**, La Réunion
Développement, le Kub, 18 juin
2025

COFIL PRUNEL, Mairie de Saint-
Denis, 19 juin 2025

**ÉTATS GÉNÉRAUX DU
LOGEMENT ET DE L'HABITAT DE
LA COMMUNE DE SAINT-PAUL**,
23 juin 2025

**COFIL FINAL INDICATEURS PRÉ-
REPÉRAGE HABITAT INDIGNE**,
ANAH, 24 juin 2025



Les participations de l'agence

en 2025

Juillet

JOURNÉE NATIONALE DES DONNÉES FONCIÈRES (VISIO), CEREMA, 1er juillet 2025

ATELIERS TERRITORIAUX, Mairie du Tampon, 03 juillet 2025

CTS PDLHI, ADIL, 03 juillet 2025

REVUE ÉCOPROJET – ZAC ÉCOCITÉ PHAONCE, Territoire de l'Ouest, 7 Juillet

MATINÉE RENOUVELLEMENT URBAIN, DEAL, 08 juillet 2025

FORUM DE L'ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARCOURS RÉSIDENTIEL, Mairie de l'Entre-Deux et CASUD, 10 juillet 2025

Août

COPIL « VILLAGE FORESTIER DU TEVELAVE », Tevelave, 26 août 2025

ATELIER SAR « BIODIVERSITÉ », Région Réunion, 26 août 2025

ATELIER PARTENARIAL SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS, Mairie Le Port, 28 août 2025

Septembre

CTS PDLHI, ADIL, 02 septembre 2025

COMITÉ RÉGIONAL DE LA DONNÉE ET DE L'IA, 09 septembre 2025 – MOCA – Région Réunion

COPIL PLAN PAYSAGE PARC NATIONAL DE LA RÉUNION – VISIO, 10 septembre 2025

SÉMINAIRE LHI, PNLHI ET ADIL, 11 septembre 2025

CTAS DEAL, 19 septembre 2025

COMITÉ DE PILOTAGE DE LANCEMENT DE L'ÉTUDE « SAINT-DENIS 2050 », MAIRIE DE SAINT-DENIS, 12 septembre 2025

RENCONTRES GÉOMATIQUES RÉUNION 2025, CITÉ DU VOLCAN, 18 septembre 2025

WEBINAIRE PRÉ-REPÉRAGE ET CONNAISSANCE DE L'HABITAT INDIGNE, ANAH, 29 septembre 2025

JOURNÉE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION, CIRBAT, 30 septembre 2025

ACTUALISATION DU PLAN GUIDE DE L'ÉCOCITÉ, 30 septembre 2025

1ER COMITÉ DE PILOTAGE DE LA PRÉFIGURATION DE L'OTLE SUR LA CIVIS, 30 septembre 2025

Octobre

COMMISSION AMÉNAGEMENT LOGEMENT DU TERR. OUEST, 02 octobre 2025

ATELIER « SAINT-DENIS 2050 » AVEC LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT, Mairie de Saint-Denis, 08 octobre 2025

46E RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME, Strasbourg, 15, 16, 17 octobre 2025

ATELIER RÉVISION DU SAR « HABITAT/ZAN », Région Réunion, 27 octobre 2025

ATELIER BIODIVERSITÉ SAR, 28 octobre 2025

ATELIER RÉVISION DU SAR « AGRICULTURE », Région Réunion, 29 octobre 2025

SÉMINAIRE RÉVISION DU SAR, Moca, 31 octobre 2025

Novembre

AMBITION PLANÈTE, NORDEV, 5 et 6 novembre 2025

CTH PLH CINOR, 06 novembre 2025

COMITÉ DES PARTENAIRES DU PNRUN, Stella Matutina, 12 novembre 2025

PLAN D'ACTIONS PAEN LA POSSESSION, Mairie La Possession, 14 novembre 2025

SÉMINAIRE RÉVISION DU SAR – CIMENDEF, 14 novembre 2025

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE, Territoire de l'Ouest, 17 novembre 2025

ATELIERS THÉMATIQUES SCOT, TO, 18 & 19 novembre 2025

CERCLE D'ÉCHANGES BIODÉCHETS, CIREST – 18 novembre 2025

COTECH PDLHI, ADIL, 25 novembre 2025

LES ACTUALITÉS DU ZAN, DEAL, 26 novembre 2025

RÉUNION PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA CINOR, 26 novembre 2025

COMITÉ NF HABITAT, CERQUAL, 27 novembre 2025

LES RENCONTRES DE L'IMMOBILIER, FNAIM, 28 novembre 2025

Les participations de l'agence

en 2025

Décembre

COFIL PLAN PAYSAGE, Parc National – 01 décembre 2025

COTECH CESAR, Moca, 1er décembre 2025

SÉMINAIRE EPFR, 02 décembre 2025

ATELIER THÉMATIQUE FONCIER – ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, Département de La Réunion, 3 décembre 2025

ATELIER RÉVISION DU SAR « CROISEMENT DES ENJEUX », AGORAH, 8 décembre 2025

SÉMINAIRE ADIL, 10 décembre 2025

CESAR, Région Réunion, 10 décembre 2025

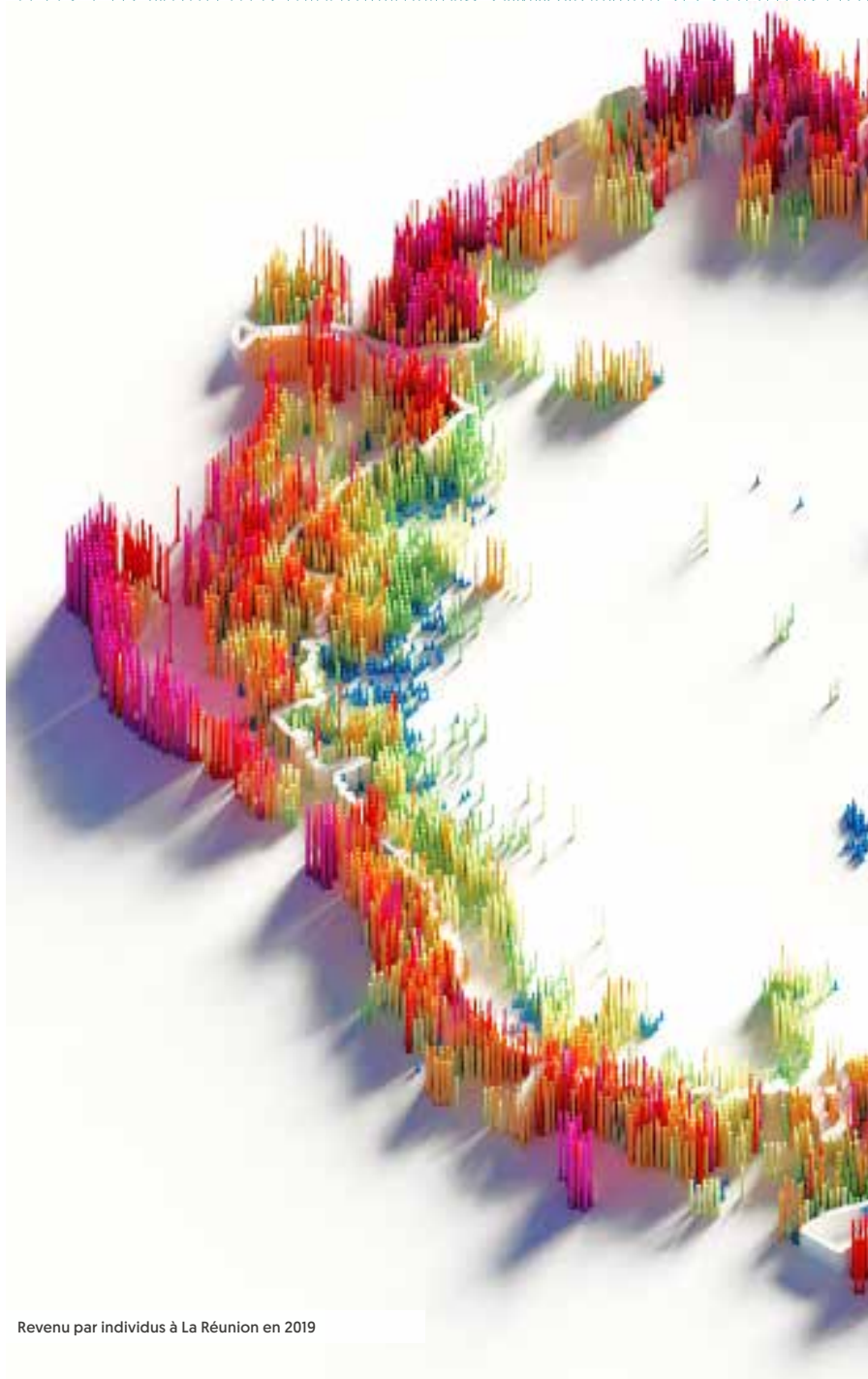
COFIL ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, visio, 11 décembre 2025

COFIL PDLHI, ADIL, 11 décembre 2025

CIL CASUD, 16 décembre 2025

RENCONTRES MOBILITÉS – MAIRIE DU PORT, 11 décembre 2025

FICHES ACTION PAEN LA POSSESSION, Mairie La Possession, 18 décembre 2025





Ensemble, **construisons** les territoires **de demain**



REMERCIEMENTS

Cette publication issue du partenariat public inhérent à l'agence d'urbanisme, a été rendue possible grâce aux financements des membres de son conseil d'administration et au soutien de l'ensemble de ses membres adhérents.



AGORAH

agence d'urbanisme de La Réunion

2 rue d'Emmerez de Charmoy,

CS 71062, 97495 ST-DENIS CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

Direction de publication : AGORAH

Conception : AGORAH

Illustrations & Photographies : Freepik, Remy RAVON, AGORAH

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

© 2026

